



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2107 077

Le 9 août 2021

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des plaintes formulées (ou registre de plaintes).*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 juillet 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

- 1. L'ensemble des plaintes (et/ou registre des plaintes) déposées durant les cinq (5) dernières années relativement à des activités de champs de tir sur le territoire de la Municipalité du Canton de Potton;*
- 2. L'ensemble des plaintes (et/ou registre des plaintes) déposées durant les cinq (5) dernières années relativement aux activités de champs de tir sur les lots 5 554 641, 5 555116 et 5 959 570, circonscription foncière de Brome (cadastre du Québec);*
- 3. Tous les rapports internes et autres documents se rapportant à des activités de champs de tir dans la Municipalité du Canton de Potton durant les cinq (5) dernières années.*

À la suite de nos vérifications, pour les points 1 et 2, nous n'avons repéré aucune plainte déposée durant les cinq (5) dernières années sur le territoire de la Municipalité du Canton de Potton et dans la circonscription foncière de Brome (cadastre du Québec). Par conséquent, nous ne pouvons donner suite à cet aspect de votre demande en raison de l'article 1 de la *Loi sur l'accès*.

Concernant le point 3, nous vous transmettons ci-joint un document faisant état des renseignements demandés, soit tous documents se rapportant à des activités de champs de tir dans la Municipalité du Canton de Potton durant les cinq (5) dernières années.

Cependant, nous ne pouvons vous communiquer tous les renseignements demandés sans le consentement des personnes impliquées, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi*

sur l'accès prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Également, nous ne pouvons vous transmettre certains renseignements de nature confidentielle en vertu du secret professionnel conformément à l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Finalement, veuillez noter que seuls des renseignements personnels à caractère public ont été caviardés en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la Loi sur l'accès. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Hamid Feddag pour Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



5-111 – Champ de tir

Mansonville Rifle
Association Inc



A-Agrément(s) - Approbations



N° de dossier : 5-111

AGRÉMENT D'UN CHAMP DE TIR
Loi sur les armes à feu, paragraphe 29(2)
Numéro : 2159

EXPLOITANT : Mansonville, Rifle Association, inc.

ADRESSE PHYSIQUE : 18T 0706660 UTM 4998401
 Chemin Travor
 Mansonville, Québec

En vertu des pouvoirs qui me sont dûment délégués par le ministre de la Sécurité publique du Québec, j'agrée, pour l'application du paragraphe 29(2) de la *Loi sur les armes à feu*, le champ de tir extérieur situé sur le Chemin Travor à Mansonville, dans la province de Québec et décrit comme suit :

Un (1) champ de tir extérieur à l'arme à feu sans restriction, d'une longueur de quatre-vingt-dix-sept (97) mètres, comportant deux (2) pas de tir. Le tir devra s'effectuer à partir de la ligne de tir, située sur la plateforme en bois, et dans les conditions suivantes :

- Les calibres autorisés sont tous les calibres de carabine équivalents ou inférieurs au calibre .338 Lapua Magnum.
- Les positions de tir permises sont couchée, à genoux, assise et debout.

L'exploitant doit, en tout temps, s'assurer de se conformer aux exigences de la *Loi sur les armes à feu* et du *Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir*, notamment en :

- Maintenant les installations de ce champ de tir dans le même état qu'au moment de l'émission de l'agrément;
- Appliquant des règles de sécurité approuvées qui conviennent au genre de tir qui se pratique dans ce champ de tir;
- Prenant les mesures appropriées pour que toute personne qui est sous l'influence d'alcool ou de drogues ne manie pas d'armes à feu.

Cet agrément peut être révoqué pour toute raison valable, notamment parce que l'exploitant du champ de tir extérieur ne respecte pas les exigences du *Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir*. De plus, il annule tout agrément ou approbation émis antérieurement.

Signé à Montréal, le 21 octobre 2016

Éric Benoit, capitaine
 Contrôleur des armes à feu du Québec



Formulaire « Demande
d'agrément » / Lettre
patente / Registraire des
Entreprises

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2021-04-29 15:55:33

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143501915
Nom	MANSONVILLE, RIFLE ASSOCIATION, INC.

Adresse du domicile

Adresse	327, PRINCIPALE MANSONVILLE (QUÉBEC) J0E1X0
---------	---

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	ANDRÉ JAUNIAUX
---------------------	----------------

Adresse	327, PRINCIPALE MANSONVILLE (QUÉBEC) J0E1X0
---------	---

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-10
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-10
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1949-03-04 Constitution

Régime constitutif

QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2021-04-01
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2021-04-01 2020
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2022-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2020	2021-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9699
Activité	Autres services de divertissement et de loisirs
Précisions (facultatives)	AUTRES SERV. DIVERTISSEMENTS ET DE LOISIRS

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Liste des administrateurs

Nom	JAUNIAUX, ANDRÉ
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire, Trésorier
Adresse	327, PRINCIPALE MANSONVILLE (QUÉBEC) J0E1X0
Nom de famille	Boule
Prénom	Bernard
Date du début de la charge	2017-07-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	24 rue Highland Sutton (Québec) J0E2K0 Canada
Nom de famille	Damey
Prénom	Michael
Date du début de la charge	2017-07-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	50 ch. Hilmar-Krausser Potton (Québec) J0E1X0 Canada
Nom de famille	Adhloch
Prénom	Wolfgang
Date du début de la charge	2017-07-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	5879 rue Foster Waterloo (Québec) J0E2N0 Canada
Nom de famille	Coté
Prénom	Bruno
Date du début de la charge	2021-01-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	731 rte de Mansonville Potton (Québec) J0E1X0 Canada

Nom de famille	Morawski
Prénom	Ryszard Henry
Date du début de la charge	2021-01-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	29 rue Bellevue Potton (Québec) J0E1X0 Canada

Nom de famille	Morawski
Prénom	Marek
Date du début de la charge	2021-01-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	6105 28e Avenue Montréal (Québec) H1T3H7 Canada

Nom de famille	Gauthier
Prénom	Stéphane
Date du début de la charge	2021-01-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	25 ch. Bombardier Potton (Québec) J0E1X0 Canada

Nom de famille	Ducharme
Prénom	Jonathan
Date du début de la charge	2021-01-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	9 rue Tomuschat Potton (Québec) J0E1X0 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-04-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-09-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-02-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2018-01-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-03-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-02-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-02-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2014-01-24
Déclaration annuelle 2010	2012-02-15
Déclaration annuelle 2011	2012-02-15
Modification correction / Acte de régularisation	2011-01-11
Déclaration modificative	2010-12-08
Déclaration annuelle 2009	2010-03-08
Déclaration annuelle 2008	2008-11-19
Déclaration annuelle 2007	2008-11-19
Déclaration annuelle 2006	2008-11-19
Avis de défaut	2008-09-08
Déclaration annuelle 2005	2005-12-09
Déclaration annuelle 2004	2005-03-09
Déclaration annuelle 2003	2003-12-05
Déclaration annuelle 2002	2002-12-04
Déclaration annuelle 2001	2002-01-11
Déclaration annuelle 2000	2000-09-27
Déclaration annuelle 1999	1999-12-01
Déclaration annuelle 1998	1998-10-23
Déclaration annuelle 1997	1998-01-26
Déclaration annuelle 1996	1997-01-23
Déclaration annuelle 1995	1995-12-13
Déclaration d'immatriculation	1995-03-10

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms

1949-03-04

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
MANSONVILLE, RIFLE ASSOCIATION, INC.		1949-03-04		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Québec 

© Gouvernement du Québec



DEMANDE D'AGRÉMENT – CHAMP DE TIR

A. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) CHAMP(S) DE TIR

1. Nom de l'exploitant (raison sociale)
MAUSOUVILLE RIFLE ASSOCIATION INC.

2. Adresse postale
327 PRINCIPALE, MAUSOUVILLE QUÉBEC

3. Adresse physique
CH TRAVOR

4. N° de téléphone
(450) 292-5757

5. N° de télécopieur
(450) 292-5757

Type(s) de champ(s) de tir (si plus d'un champ de tir du même type, précisez le nombre entre parenthèses)

Carabine standard () Pistolet standard () Sans zone de sécurité ()
 Carabine à tranchées () Pigeons d'argile (skeet & trap) () Sportif / aux pigeons d'argile ()
 Carabine et arme de poing à déflecteurs () Salle de tir () De circonstances ()

7. Spécifier les calibres utilisés :

Arme de poing : _____ Carabine : **JUSQU'A 330 LUAPAO.** Fusil : _____

8. Heures d'ouverture : **8:00AM A 10:00 TOUTES LA SEMAINE**

Dimanche		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE MANDATAIRE

1. Nom
JAUVIAUX

2. Prénom
ANDRÉ

3. Fonction ou titre
TRESORIER

4. Date de naissance (a-m-j)
 [REDACTED]

5. N° de permis d'arme à feu
 [REDACTED]

6. Adresse postale
327 PRINCIPALE MAUSOUVILLE QUÉBEC

7. Adresse physique
CH TRAVOR

8.1 N° de téléphone résidence () _____

8.2 N° de téléphone travail
(450) 292-5757

9. N° de télécopieur
(450) 292-5757

10. N° de cellulaire
 [REDACTED]

11. Adresse de courriel
 [REDACTED]

12. Signature
 [REDACTED]

13. Date (a-m-j)
19/06/02

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)

1. Nom

2. Prénom

3. Fonction ou titre

4. Date de naissance (a-m-j)

5. N° de permis d'arme à feu

6. Adresse postale

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom	PLANTE		2. Prénom	Richard
3. Fonction ou titre	President		4. Date de naissance (a-m-j)	[REDACTED]
5. N° de permis d'arme à feu	[REDACTED]			
6. Adresse postale	[REDACTED]			
7. Adresse physique	[REDACTED]			
8.1 N° de téléphone résidence	[REDACTED]	8.2 N° de téléphone travail	() - [REDACTED]	
9. N° de télécopieur	() - [REDACTED]		10. N° de cellulaire	[REDACTED]

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom	PLANTE		2. Prénom	Jean-Marc
3. Fonction ou titre	Vice-President		4. Date de naissance (a-m-j)	[REDACTED]
5. N° de permis d'arme à feu	[REDACTED]			
6. Adresse postale	[REDACTED]			
7. Adresse physique	[REDACTED]			
8.1 N° de telephone residence	[REDACTED]	8.2 N° de telephone travail	() - [REDACTED]	
9. N° de telecopieur	() - [REDACTED]		10. N° de cellulaire	() - [REDACTED]

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom	Dannev		2. Prénom	Michael
3. Fonction ou titre	Directeur		4. Date de naissance (a-m-j)	[REDACTED]
5. N° de permis d'arme à feu	[REDACTED]			
6. Adresse postale	[REDACTED]			
7. Adresse physique	[REDACTED]			
8.1 N° de téléphone résidence	[REDACTED]	8.2 N° de téléphone travail	() - [REDACTED]	
9. N° de télécopieur	() - [REDACTED]		10. N° de cellulaire	() - [REDACTED]

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom			2. Prénom	
3. Fonction ou titre			4. Date de naissance (a-m-j)	

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom	WOLFGANG		2. Prénom	ADL Hoch
3. Fonction ou titre	Directeur		4. Date de naissance (a-m-j)	[REDACTED]
5. N° de permis d'arme à feu	[REDACTED]			
6. Adresse postale	5879 rue FOSTER WATERLOO QUEBEC			
7. Adresse physique	JOB 2ND			
8.1 N° de téléphone résidence	[REDACTED]		8.2 N° de téléphone travail	() -
9. N° de télécopieur	[REDACTED]		10. N° de cellulaire	[REDACTED]

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom	ARCHAMBAULT		2. Prénom	BRUCE
3. Fonction ou titre	Directeur		4. Date de naissance (a-m-j)	[REDACTED]
5. N° de permis d'arme à feu	[REDACTED]			
6. Adresse postale	[REDACTED]			
7. Adresse physique	[REDACTED]			
8.1 N° de téléphone résidence	[REDACTED]		8.2 N° de téléphone travail	() -
9. N° de télécopieur	[REDACTED]		10. N° de cellulaire	() -

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom			2. Prénom	
3. Fonction ou titre			4. Date de naissance (a-m-j)	
5. N° de permis d'arme à feu				
6. Adresse postale				
7. Adresse physique				
8.1 N° de téléphone résidence	() -		8.2 N° de téléphone travail	() -
9. N° de télécopieur	() -		10. N° de cellulaire	() -

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)				
1. Nom			2. Prénom	
3. Fonction ou titre			4. Date de naissance (a-m-j)	

3. Adresse physique

4. N° de téléphone () -

5. N° de télécopieur () -

6. Type(s) de champ(s) de tir (si plus d'un champ de tir du même type, précisez le nombre entre parenthèses)

Carabine standard () Pistolet standard () Sans zone de sécurité ()

Carabine à tranchées () Pigeons d'argile (skeet & trap) () Sportif / aux pigeons d'argile ()

Carabine et arme de poing à déflecteurs () Salle de tir () De circonstances ()

7. Spécifier les calibres utilisés :

Arme de poing : _____ Carabine : _____ Fusil : _____

8. Heures d'ouverture :

Dimanche		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE MANDATAIRE

1. Nom _____ 2. Prénom _____

3. Fonction ou titre _____ 4. Date de naissance (a-m-j) _____

5. N° de permis d'arme à feu _____

6. Adresse postale _____

7. Adresse physique _____

8.1 N° de téléphone résidence () - _____ 8.2 N° de téléphone travail () - _____

9. N° de télécopieur () - _____ 10. N° de cellulaire () - _____

11. Adresse de courriel _____

12. Signature _____ 13. Date (a-m-j) _____

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DIRIGEANT(S)

1. Nom **BOULLE** 2. Prénom **BERNARD**

3. Fonction ou titre **DIRECTOR** 4. Date de naissance (a-m-j) _____

5. N° de permis d'arme à feu _____

6. Adresse postale **24 HIGHLAND**

7. Adresse physique **Sutton Que JOE RICO**

8.1 N° de téléphone résidence _____ 8.2 N° de téléphone travail _____

9. N° de télécopieur _____ 10. N° de cellulaire _____



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-08-11 10:25:40

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143501915
Nom	MANSONVILLE, RIFLE ASSOCIATION, INC.

Adresse du domicile

Adresse	327, PRINCIPALE MANSONVILLE (QUÉBEC) J0E1X0
---------	---

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	ANDRÉ JAUNIAUX
---------------------	----------------

Adresse	327, PRINCIPALE MANSONVILLE (QUÉBEC) J0E1X0
---------	---

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-10
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-10
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1949-03-04 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
----------------	---

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2016-03-10
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2016-03-10 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.
--

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9699
Activité	Autres services de divertissement et de loisirs
Précisions (facultatives)	AUTRES SERV. DIVERTISSEMENTS ET DE LOISIRS

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Liste des administrateurs

Nom	WARNER, EDSON
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Autre
Adresse	36, MOUNTAIN VIEW WATERVILLE (QUÉBEC) J0B3H0

Nom	ARCHAMBAULT, BRUCE
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	2105, LAROQUE ROXTON POND (QUÉBEC) J0E1Z0

Nom	ETHIER, SIMON
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	2, CHEMIN DU DOME BOLTON-EST (QUÉBEC) J0E1G0

Nom	JACOB, ARTHUR
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	225, CHEMIN VALLEY ROAD BROME (QUÉBEC) J0E1K0

Nom	JAUNIAUX, ANDRÉ
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire, Trésorier
Adresse	327, PRINCIPALE MANSONVILLE (QUÉBEC) J0E1X0

Nom	MURDOCH, DON
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	571, RUE DEVLIN GREENFIELD PARK (QUÉBEC) J4V2G4

Nom	PLANTE, RICHARD
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	836, ROUTE MISSISQUOI BOLTON-EST (QUÉBEC) J0E1G0

Nom	PLANTE, JEAN MARC
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président, Trésorier
Adresse	17, BELLEVUE, C.P. 42 MANSONVILLE (QUÉBEC) J0E1X0

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-03-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-02-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-02-17

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2014-01-24
Déclaration annuelle 2010	2012-02-15
Déclaration annuelle 2011	2012-02-15
Modification correction / Acte de régularisation	2011-01-11
Déclaration modificative	2010-12-08
Déclaration annuelle 2009	2010-03-08
Déclaration annuelle 2008	2008-11-19
Déclaration annuelle 2007	2008-11-19
Déclaration annuelle 2006	2008-11-19
Avis de défaut	2008-09-08
Déclaration annuelle 2005	2005-12-09
Déclaration annuelle 2004	2005-03-09
Déclaration annuelle 2003	2003-12-05
Déclaration annuelle 2002	2002-12-04
Déclaration annuelle 2001	2002-01-11
Déclaration annuelle 2000	2000-09-27
Déclaration annuelle 1999	1999-12-01
Déclaration annuelle 1998	1998-10-23
Déclaration annuelle 1997	1998-01-26
Déclaration annuelle 1996	1997-01-23
Déclaration annuelle 1995	1995-12-13
Déclaration d'immatriculation	1995-03-10

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	1949-03-04
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
MANSONVILLE, RIFLE ASSOCIATION, INC.		1949-03-04		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.
--

© Revenu Québec, 2015



Preuve de propriété, Bail
et/ou entente avec les
voisins (Zone de sécurité)

CONSTITUTION AND BY-LAWS

ARTICLE ONE

The name of this organization shall be the Mansonville Sporting Rifle Club.

ARTICLE TWO

The objectives of this club shall be:

- a. to encourage small bore rifle shooting amongst the citizens of this community with a view to improve marksmanship and the safe handling and proper care of firearms.
- b. to develop the characteristics of honesty, good-fellowship, self-discipline, team play and self-reliance that are the essentials of good citizenship; and
- c. to co-operate with other clubs and associations having like objectives.

ARTICLE THREE

- a. There shall be two classes of membership; "Annual" and "Honorary".
- b. Annual membership is available to any reputable person on the favourable vote of the Executive Committee and the payment of the prescribed dues.
- c. Honorary membership, by the favourable vote of any club meeting, may be conferred on any person in recognition of services rendered to the club.
- d. All members in good standing shall have the privilege of a voice and of the ballot in all matters pertaining to the activities and welfare of the club except such matters of administration as are delegated by these by-laws or by proper action of the membership to the Executive Committee, special committees or club officials.
- e. All members in good standing shall have the privilege of using the facilities of the club under the regulations and directions issued by the proper authorities.
- f. It shall be the duty of all members to conduct themselves at all times in a manner becoming true sportsmen; to observe the rules and regulations of the club; and to assist the officers in maintaining proper order, discipline, safe conduct and fair play.
- g. No member shall be in good standing who is more than 30 days in arrears in the payment of dues, or who has been suspended from the privileges of membership by proper action of the club's officers.

ARTICLE FOUR

- a. The annual dues for regular membership shall be \$5.00 for members 18 years and over and \$2.50 for all members under 18 years.
- b. The member's dues shall be established and amended from time to time as required by the executive committee.

ARTICLE FIVE

- a. The annual meeting of the club shall be held during the month of February in each year.
- b. Special meetings shall be held at any time upon the call of the President, of the Executive Committee, or upon a demand in writing signed by not less than three members in good standing.
- c. No meetings shall have official status unless each member in good standing has been given one week's prior notice.
- d. One third of the annual members in good standing shall constitute a quorum at any meeting.

ARTICLE SIX

- a. The officers of this club shall be a President, a Vice-President, a Secretary-treasurer and a Director of Publicity. These officers, acting together, shall constitute the Executive Committee. These officers shall be elected by a majority vote of annual members in good standing and present at the annual meeting. They shall hold office for one year or until their successors are elected.
- b. The Executive Committee shall have the general supervision of all the activities of the club.
- c. Meetings of the Executive Committee shall be held not less frequently than once in each quarter of the club's fiscal year and at such time and place as the committee may determine. Special meetings may be held at any time on the call of the president, or on demand in writing to the secretary, by three members of the committee.
- d. The Executive Committee shall have the power to fill any vacancies that may occur.
- e. Any three members of the committee shall constitute a quorum.
- f. In case of a tie vote the chairman shall cast a second vote.

ARTICLE SEVEN

- a. The President shall preside at all meetings, call special meetings, and generally supervise the club's activities.
- b. The Vice-President shall perform the duties of the president in the latter's absence or at his request.
- c. The Secretary-Treasurer shall keep all minutes and records and shall attend to all clerical work. He shall receive all monies due the club and shall be responsible for their safekeeping. He shall pay all bills approved by the president. He shall maintain appropriate records of all assets, liabilities, receipts and disbursements.
- d. The director of Publicity shall establish and maintain friendly contacts with press; shall prepare public notices and other publicity in advance of competitions and meetings, and shall write and disseminate reports and news items following such events.

ARTICLE EIGHT

- a. Temporary and Permanent committees may be established as the need arises.
- b. The Executive Committee shall appoint a committee of two (members or non-members) to audit the club's books each year.

ARTICLE NINE

This organization shall be an affiliate of

- a. Dominion Marksmen
- b. C.C.A.M.
- c. P.Q.R.A.

ARTICLE TEN

By a majority vote of the members present, the above articles may be amended or added to at any annual or special meeting of members, provided that the notice of motion, duly seconded, shall have been given to the Secretary in writing in sufficient time for its inclusion in the notice calling the annual or special meeting.



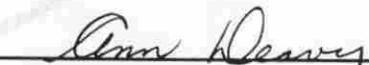
Certificate of Affiliation
Certificat d'affiliation

This is to certify that / Nous attestons que

MANSONVILLE RIFLE ASSOCIATION

is affiliated with the **Shooting Federation of Canada**
est affilié(e) à la **Fédération de tir du Canada**
203 Colonnade Road South, Unit 11, Nepean, Ontario K2E 7K3

Expiry Date: December 31, 2000
Date d'échéance : 31 décembre 2000


SFC Authorized Membership Representative
Représentant autorisé des membres de la FTC



Représentant au dossier
(Résolution du conseil
d'administration)

Mansonville, le 21 avril 2021

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous (Mansonville Rifle Association inc.) reconnaissons officiellement, en date d'aujourd'hui et jusqu'à avis contraire, la nomination de :

1-Bruno Côté résidant au 731 rte de Mansonville, Mansonville, Qc JoE 1X0

[REDACTED]

2-André Jauniaux

[REDACTED]

3-Jonathan Ducharme résidant au 9 rue Tomuschat, Mansonville, Qc JoE 1X0

[REDACTED]

À titre de responsables et personnes-ressources pour toutes questions concernant l'association et ses installations.

Respectueusement,



Bruno Côté, Président

[REDACTED]

Mansonville Rifle Association inc.



Permis d'exploitation
fédéral, provincial et/ou
municipal



Liste des exploitants,
propriétaires ou employés
qui manipulent des armes
à feu

Président

Bruno Cote
731 rte de Mansonville
Mansonville, Québec
J0E 1x0



Vice Président

Bernard Boule
24 Highland
Sutton, Québec
J0E 2K0



Trésorier

André Jauniaux



Administrateur

Michael Darney
50 ch Hilmar Krausser
Mansonville, Québec
J0E 1X0



Administrateur

Wolfgang Adlhoch
5879 rue Foster
Waterloo, Québec
J0E 2N0



Administrateur

Ryszard Henry Morawski
29 rue Bellevue
Mansonville, Québec
J0E 1X0

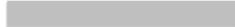


Administrateur

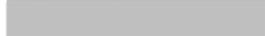
Marek Morawski
6105 28e Avenue
Montréal, Québec
H1T 3H7



Administrateur
Stephane Gauthier
25 chemin Bombardier
Mansonville, Québec
J0E 1X0



Administrateur
Jonathan Ducharme
9 rue Tomuschat
Mansonville, Québec
J0E 1X0





Respect des règlements
de zonage applicable
et/ou autorisation
municipale



Mansonville, Le 1 février 2021

MANSONVILLE RIFLE ASSOCIATION INC.

À qui de droit,

La présente est émise en vertu du jugement du 7 janvier 2016 dans la cause en Cour Supérieure, article 170

Mansonville Rifle Association Inc. demanderesse
c. Municipalité du Canton d Potton, défenderesse
et Richard Znov
et Jason Sherrer
et Jennifer Gardner
Mise en cause.

Attestation :

La présente attestation confirme que les activités « champ de tir » exploitées par la demanderesse bénéficient de droits acquis sur les lot originaires 720, 721 et 722 du cadastre officiel du Canton de Potton, circonscription foncière de Brome, ces droits acquis étant cependant limités aux distances de 565 mètres (600 verges) et moins en utilisant des armes à feu sans restriction de calibre équivalent ou inférieur à .338 Lapua Magnum.

Tel qu'ordonné par le jugement précité.

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier
Municipalité du canton de Potton



Respect de la législation
fédérale, provinciale et
municipale pour la
protection de
l'environnement

De: André Jauniaux [REDACTED]
Envoyé: 8 février 2021 16:24
À: ..D00 Mod Entreprises, clubs et champs de tir
Objet: Mansonville Rifle Association

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Voici la confirmation du Ministère de l'environnement

----- Message transféré -----

Sujet :RE: (RESTREINT) Inspection 5 ans (5-111)

Date :Wed, 3 Feb 2021 14:33:16 +0000

De :Dionne, Denis [REDACTED]

Pour :André Jauniaux [REDACTED]

Bonjour M. Jauniaux,

Nous avons pris connaissance de votre demande, en lien avec le renouvellement de l'agrément par le Contrôleur des armes à feu, relativement à la conformité à la législation provinciale en matière de protection de l'environnement de l'exploitation de votre champ de tir.

En fonction de l'absence de modifications à vos installations, nous vous confirmons que notre avis du 17 février 2016 est toujours valide, l'exploitation du Champ de tir est réalisée en conformité avec les dispositions applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Toute modification entraînera une réévaluation du dossier. La modification devra préalablement nous être présentée par écrit, afin que nous puissions évaluer si le présent avis demeure valable.

Cet avis ne dispense pas le titulaire de l'obligation d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au 819-820-3882, poste 293.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jean-Philippe Labbé pour :

De : André Jauniaux [REDACTED]
Envoyé : 2 février 2021 11:18
À : Dionne, Denis [REDACTED]
Objet : Re: (RESTREINT) Inspection 5 ans (5-111)

Bonjour M. Dionne, il n'a eu aucun changement depuis la dernière inspection. Merci,

Le 2021-01-29 à 15:58, Dionne, Denis a écrit :

Bonjour M. Jauniaux,

Le 17 février 2016, nous avons fait parvenir un avis de non-assujettissement pour l'exploitation du champ de tir de Mansonville Rifle Association inc. pour utilisation auprès de la Sûreté du Québec.

Pourriez-vous me confirmer s'il y a eu des modifications aux activités et installations (ou l'absence de modification) depuis le 17 février 2016. À cette date notre dossier (#7610-05-01-0299200) indique pour votre site:

1. L'exploitation d'un champ de tir sur les lots 720, 721 et 722, Rang VI du Cadastre du Canton de Potton sur une distance inférieure ou égale à 565 mètres (600 verges) pour des armes d'épaule (carabine et fusil) d'un calibre inférieur ou égal au .338 Lapua Magnum;
2. L'exploitation de deux pas de tir ou moins par poste de tir.

Merci,

De : André Jauniaux [REDACTED]
Envoyé : 28 janvier 2021 15:57
À : Dionne, Denis [REDACTED]
Objet : Fwd: (RESTREINT) Inspection 5 ans (5-111)

Voici les infos demander Merci

----- Message transféré -----

Sujet : (RESTREINT) Inspection 5 ans (5-111)

Date : Wed, 27 Jan 2021 21:22:22 +0000

De : ..D00 Mod Entreprises, clubs et champs de tir <sq.permis.entreprises@surete.qc.ca>

Pour : [REDACTED]

Copie à : Racicot, Cynthia [REDACTED], Désaulniers, Johanie [REDACTED]

Bonjour monsieur Jauniaux,

Cette année une inspection devra être effectuée conformément à la *Loi sur les armes à feu*. Un inspecteur vous contactera dans les prochaines semaines afin de fixer un rendez-vous avec vous.

Veillez trouver ci-joint la demande de documents.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'une ou l'autre des inspectrices ci-dessous :

Cynthia Racicot [REDACTED]

Johanie Désaulniers [REDACTED]

Sincères salutations,



Lyne Savoie

Agent de bureau, Clubs, Champs de tir et Anastasia
Direction des services institutionnels
Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs
Sûreté du Québec
Bureau [REDACTED]

Sans frais 1 800 731-4000 poste 7047

Télécopieur 514-496-4653

www.sq.gouv.qc.ca



Attention : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.



Carte topographique,
Certificat de localisation,
Rapport d'arpentage,
Coordonnées GPS et/ou
autres documents
semblables



Assurance pour
responsabilité civile de
2,000,000 \$



CONFIRMATION D'ASSURANCE

Émise par "Canada's National Firearms Association"

Mansonville Rifle Association Inc.
327 Principale
MANSONVILLE, QC JOE1X0, CAN

Date d'expiration de l'assurance: 3/31/2022

April 7, 2021

Markel Compagnie d'assurance du Canada, garantit la protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré qui participe à la police d'assurance de la NFA [REDACTED]

Numéro de police [REDACTED] émit par Markel Compagnie d'assurance du Canada pour une durée allant de minuit sur votre demande dûment remplie à la date d'expiration indiquée ci-dessus

La police d'assurance maitresse est souscrite par l'Association Canadienne Pour Les Armes à Feu (ACAF), (ci-après nommée l'Association). Ses membres y sont inclus au fur et à mesure qu'ils y souscrivent.)

Pour des réclamations, des questions techniques et des demandes spéciales communiquez avec:

HUB International HKMB Limited
sportsandentertainmentprograms@hubinternational.com

L'assurance protège chaque personne assurée et chaque membre de chaque Club assuré pour les activités légales suivantes :

- Activités de chasse légales
- Activités de pêche légales
- Activités de champ de tir légales
- Activités de chasse à l'arc légales
- Activités de reconstitution légales
- Activités de tir à l'arc légales
- Ensemble des activités/appels de fonds sanctionnés par la NFA

Les activités commerciales et/ou impliquant de l'équitation ne sont pas protégées.

- La garantie de protection s'applique pour la pratique de toutes les activités énumérées ci-haut, n'importe où au monde.
- La limite de protection commerciale garantie est de \$5,000,000 avec une franchise de \$500 pour les blessures physiques, les dommages matériels et les frais juridiques.
- La limite de protection pour les actes répréhensibles, les erreurs et les omissions des directeurs est de \$10,000,000 sans aucune franchise de \$500.00
- La garantie de protection des clubs assurés pour les véhicules qui ne sont pas des propriétés privées est de \$5,000,000 sans franchise.
- La limite de protection par locataire, par endroit est de \$1,000,000 avec une franchise de \$500.
- Les noms des assurés ainsi que les frais recueillis doivent être envoyés à : Canada's National Firearms Association (NFA), B.P. 49090, Edmonton, AB T6E 6H4
- Ces noms et adresses sont conservés par l'Association et ne sont pas transmis à la compagnie d'assurance.
- Lorsque vous payez par chèque, votre garantie d'assurance responsabilité débutera à la date postdatée sur votre enveloppe.

S.V.P CONSERVEZ CE DOCUMENT POUR VOS DOSSIERS.



CONFIRMATION D'ASSURANCE

Émise par "Canada's National Firearms Association"

Mansonville Rifle Association Inc.
327 Principale
MANSONVILLE, QC JOE1X0

Date d'expiration de l'assurance: 2/28/2017

February 9, 2016

Lloyds, garantit la protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré qui participe à la police d'assurance de la NFA no. AL1289. La durée de la protection est de minuit à la date postdatée sur la demande d'adhésion dûment complétée jusqu'à la date d'expiration inscrite ci-haut.

La police d'assurance maitresse est souscrite par l'Association Canadienne Pour Les Armes à Feu (ACAF), (ci-après nommée l'Association). Ses membres y sont inclus au fur et à mesure qu'ils y souscrivent.)

Pour des réclamations, des questions techniques et des demandes spéciales communiquez avec :

Allsport Insurance Marketing Ltd.
Mary Cook
507, 1367 West Broadway
Vancouver, BC V6H 4A9
Tel: 604 737-3008
Fax: 604 737-3076
Toll-free 1 877 992-2288

L'assurance protège chaque personne assurée et chaque membre de chaque Club assuré pour les activités légales suivantes :

- La chasse et la pêche
- La chasse à l'arc
- Le tir à la cible dans un champs de tir agréé
- Le tir à l'arc dans un champs de tir agréé
- a reconstitution de batailles historiques
- Toutes activités sanctionnées par la NFA

Les activités commerciales et/ou impliquant de l'équitation ne sont pas protégées.

- La garantie de protection s'applique pour la pratique de toutes les activités énumérées ci-haut, n'importe où au monde!
- La limite de protection commerciale garantie est de \$5, 000,000 avec une franchise de \$500 pour les blessures physiques, les dommages matériels et les frais juridiques.
- La limite de protection pour les actes répréhensibles, les erreurs et les omissions des directeurs est de \$5, 000,000 sans aucune franchise de \$500.00
- La garantie de protection des clubs assures pour les véhicules qui ne sont pas des propriétés privées est de \$5, 000,000 sans franchise.
- La limite de protection par locataire, par endroit est de \$1,000,000 avec une franchise de \$500.
- Lors d'activités sportives, telles que des tournois de tir, \$3.00 de frais par tireurs invités leurs garantiront l'assurance pour une durée de 5 jours pour chaque événement.
- Les invités à votre Club de tir seront protégés par l'assurance responsabilité pour la journée, moyennant des frais de \$3.00 par personne.
- Les noms des assurés ainsi que les frais recueillis doivent être envoyés à : Canada's National Firearms Association (NFA), B.P. 49090, Edmonton, AB T6E 6H4
- Ces noms et adresses sont conservés par l'Association et ne sont pas transmis à la compagnie d'assurance.
- Lorsque vous payez par chèque, votre garantie d'assurance responsabilité débutera à la date postdatée sur votre enveloppe.

S.V.P CONSERVEZ CE DOCUMENT POUR VOS DOSSIERS.

Des frais de \$5 pourraient être appliqués aux copies de remplacement.

*La promotion de Décembre 2015 s'applique aux adhésions régulières, familles et séniors. Elle exclut la police d'assurance de la NFA.



Règles de Sécurité



Règlements de sécurité d'éthique régissant
MANSONVILLE RIFLE ASSOCIATION INC.

HORAIRE : 08 :00-18 :00 HRS, Lundi au Dimanche

1. ***Tout tireur utilisant le champ de tir doit obligatoirement signer le registre de présence.***
(voir officiel de tir)
2. ***Il est INTERDIT de tirer sans la supervision immédiate d'un officiel de tir sur la ligne de tir.***
3. ***TOUS doivent obéir en tout temps aux directives de l'officiel de tir sous peine immédiate d'expulsion du champ de tir et suspension de la carte de membre si jugée nécessaire.***
4. ***Les tireurs doivent avoir en leurs possessions, tous les documents appropriés à leur activité permis d'armes à feu, certificats d'enregistrements (etc).***
5. ***Le tir n'est autorisé qu'au 100 verges / debout assis ou coucher et à genoux.***
6. ***AUCUNE munition incendiaire, traçante ou perforante n'est autorisée.***
7. ***Les seules cibles autorisées sont celles du Club de tir de Mansonville.***
8. ***DRAPEAUX DE SÉCURITÉS***
****Vert = sécuritaire (ligne de tir fermé)***
****aucun drapeau = sécuritaire (ligne de tir fermé)***

******ROUGE = DANGER, TIR EN COURS***
9. ***Parrainage obligatoire pour tout nouveau membre par officiel de tir.***
10. ***Tout invité(e) doit être sous la supervision constante du membre qu'il accompagne.***
Initiale : _____

11. **Une seule position de tir par membre et/ou (carte de membre).**
12. **Protecteur auditif et visuel obligatoire sur le pas de tir.**
13. **Les relèves de tir se font sous la gouverne de l'officiel de tir.**
14. **Les armes à feu ne peuvent être chargées qu'après l'autorisation de l'officiel de tir et seulement lorsqu'elles se trouvent sur le pas de tir, le canon pointant vers les cibles.**
15. **Suivant l'ordre du « CESSEZ-LE-FEU », l'officiel de tir inspectera chaque arme à feu avant de donner l'autorisation d'aller aux cibles.**
16. **Lorsque le drapeau est vert, il est interdit de se trouver sur le pas de tir ou de manipuler une arme à feu.**
17. **Panneau de situation : Lorsque le champ de tir est en opération, le panneau de situation à l'entrée du champ de tir doit être en position abaissée et afficher DANGER, TIR EN COURS.**
18. **AUCUNE ARME AUTOMATIQUE ou ILLÉGALE n'est permise sur le champ de tir (AUCUNE EXCEPTION)**
19. **Toute personne étant sous l'influence de drogues, alcool ou ayant une attitude ne correspondant pas à l'utilisation d'armes à feu, sera immédiatement expulsé du champ de tir.**
20. **Le tireur s'engage à assumer toutes les responsabilités inhérentes à la décharge d'une arme à feu, et ce, jusqu'à la fin de la trajectoire du projectile.**
21. **Aucun individu ne peut se trouver devant la ligne de tir lorsque le drapeau est rouge, incluant la tranchée des cibles.**
22. **Tout incident doit être rapporté à la direction du Club de tir Mansonville, qui devra aviser la Sûreté du Québec.**
23. **Toutes armes défectueuses représentant un danger sont interdites.**
24. **Calibres autorisés : 338, Lapua et moins.**
25. **Autres règlements peuvent être appliqués sous la direction de l'officiel de tir, et ce, à sa discrétion.**
26. **Un officiel de tir ne peut pas tirer lorsqu'il est responsable de la sécurité de la ligne de tir.**
27. **Suivant l'ordre du « CESSEZ-LE-FEU », l'officiel de tir inspectera chaque arme à feu avant de donner l'autorisation d'aller aux cibles.**
Initiale : _____

28. *Toute personne présente peut, lorsque les circonstances l'exigent, ordonner le cessez-le-feu;*
29. *Le port d'une arme à feu est interdit, sauf pour les disciplines de tir qui l'exigent et, dans ce cas, strictement à la ligne de tir;*
30. *Le tir en diagonale est interdit, sauf lorsque la discipline de tir l'exige;*
31. *Tout nouveau membre ou tireur doit se rapporter à l'officiel de tir pour s'informer des règles de sécurité;*
32. *Les règles de sécurité appropriées à certaines disciplines de tir, à savoir les activités impliquant que le tireur porte une arme à feu à l'étui et/ou se déplace avec une arme à feu chargée; (à indiquer si applicable)*
33. *Les numéros de téléphone d'urgence. (450-292-5757)*

10/5/2021

ANDRÉ SAUVIAUX

RESPONSABLE





Liste des officiels (responsables) de tir

MANSONVILLE RIFLE ASSOCIATION INC

Officiel de Tir 2016

	A	B	C
1	JAUNIAUX, André	Officiel De Club en Charge	
2	PLANTE, Richard		
3	PLANTE, Jean-Marc		
4	ADHLOCH, Wolfgang		
5	ARCHAMBAULT, Bruce		
6	DARNEY, Micheal		
7	BOULE, Bernard		
8	BAKOCEVIC, Bosko		



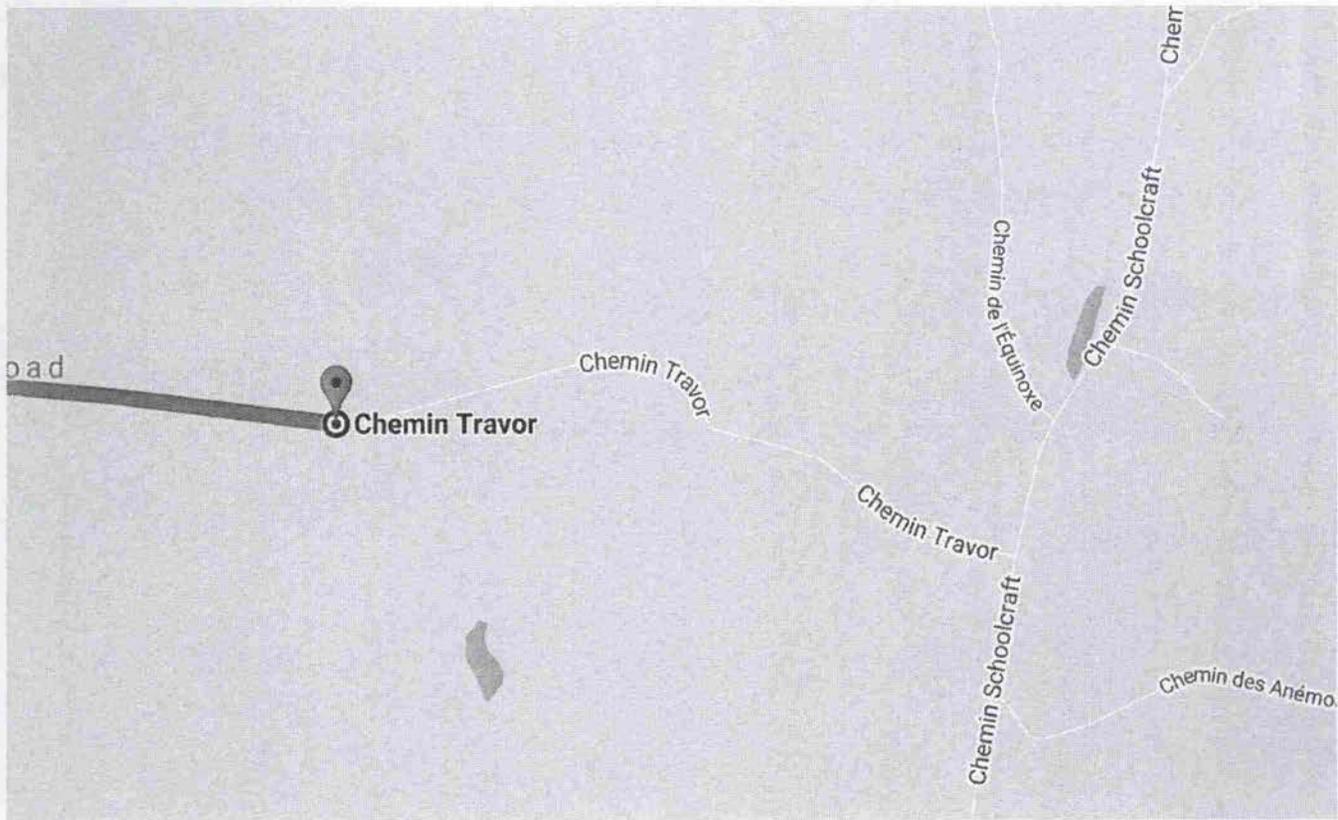
Heures d'ouverture /
Horaire de tir



Trajet



Itinéraire de 1701 Rue Parthenais à Chemin Travor



1701 Rue Parthenais

Montréal, QC H2K 4S8

Prendre QC-132 O à Longueuil à partir de QC-134 O et Boulevard Taschereau

6,1 km

-  Aller en direction sud-est sur Rue Parthenais vers Rue Logan
230 m
-  Tourner à droite au 2e croisement et continuer sur Boul de Maisonneuve E
450 m
-  Tourner à droite sur Avenue Papineau
260 m
-  Tourner légèrement à droite sur Rue la Fontaine
180 m
-  Rue la Fontaine tourne légèrement à droite et devient Pont Jacques-Cartier/QC-134 O

Continuer de suivre QC-134 O

3,2 km

-  Tourner légèrement à gauche vers Boulevard Taschereau (panneaux pour Autoroute 20/QC-132/La Prairie/U.S.A/Vareennes/Québec)

80 m

-  Tourner légèrement à gauche vers Boulevard Taschereau (panneaux pour Autoroute 20/QC-132/La Prairie/U.S.A/Vareennes/Québec)

230 m

-  Tourner légèrement à droite sur Boulevard Taschereau

170 m

-  Continuer tout droit pour rester sur Boulevard Taschereau

1,0 km

-  Prendre Autoroute 20 O/QC-132 O vers Autoroute 10/La Prairie/U.S.A

300 m

Suivre Autoroute 10 E en direction de Rue Lapointe/QC-245 S à Eastman. Prendre la sortie 106 de Autoroute 10 E

108 km

-  Suivre QC-132 O

6,6 km

-  Prendre la sortie 75 pour rejoindre Boulevard Marie Victorin/Autoroute 20 O en direction de Autoroute 15 N/Autoroute 10/Pont Champlain/Montréal/Sherbrooke/Boulevard Rome

Continuer de suivre Boulevard Marie Victorin

1,1 km

-  Rejoindre Autoroute 10 E par la bretelle d'accès vers Sherbrooke

99,8 km

-  Prendre la sortie 106 pour QC-245 en direction de Eastman/Mansonville

400 m

Continuer sur QC-245 S. Rouler jusqu'à Chemin Travor à Potton

24,2 km

-  Tourner à gauche sur Rue Lapointe/QC-245 S

Continuer de suivre QC-245 S

16,1 km

↩️ Tourner à gauche sur Route Bolton Pass/QC-243 S (panneaux pour Mansonville/Frontière(U.S.A))

Continuer de suivre QC-243 S

6,8 km

↩️ Tourner à gauche sur Chemin Travor

1,3 km

Chemin Travor

Mansonville, QC JOE 1X0

Cet itinéraire est fourni à titre indicatif. Il est possible que vous deviez suivre un itinéraire différent de celui indiqué en raison de travaux, de bouchons de circulation, des conditions météorologiques ou d'autres perturbations. Veuillez en tenir compte au moment de la préparation de votre trajet. Vous devriez en outre respecter le code de la route et toute la signalisation sur votre trajet.



Attestation Pare-balles / Ventilation et Rapport balistique



Rapport d'inspection



Rapport d'inspection



Nom de l'exploitant : *Mansonville Rifle Association Inc.*

No de dossier : *5-111*

Date d'inspection : *2016-08-09*

Nom de l'inspecteur : *Jean Fontaine et Jordan Madore*

Nom du champ : *Mansonville Rifle Association Inc.*

No d'agrément : *Projet*

Type : *SR*

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Nom du champ :

No d'agrément :

Type :

Motif de l'inspection :

L'exploitant nous ayant soumis un projet d'un champ de tir de deux pas de tir à l'arme longue de 92 m. Nous avons procédé simultanément à son inspection afin de s'assurer de sa conformité. En vertu de l'article 5 du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir de la Loi sur les armes à feu, qui stipule que: « L'exploitant d'un champ de tir agréé doit veiller à ce que le tir d'armes à feu qui s'y déroule ne menace pas la sécurité des personnes s'y trouvant ou se trouvant sur la partie des lieux environnants visée à l'alinéa 3(2)a), en prenant les mesures voulues pour que, notamment : a) le champ de tir soit conçu et exploité : (i) d'une part, de sorte que les projectiles tirés d'armes à feu ne sortent pas du champ lorsqu'ils y sont tirés conformément aux règles de sécurité, (ii) d'autre part, pour promouvoir la sécurité des personnes s'y trouvant, notamment en y effectuant toute adaptation qui peut être appropriée compte tenu du genre de tir qui peut s'y dérouler et des types et calibres des armes à feu qui peuvent y être utilisés.

GÉNÉRALITÉS DU SITE

POSITIONNEMENT DU CHAMP

Adresse du site : 327, rue Principale, Mansonville (Québec)

Positionnement GPS de l'entrée principale : 18 T 0706660 UTM 4998401

PANNEAU PRINCIPAL DU SITE

	OUI	NON	S/O
Y a-t-il un panneau à l'entrée principale du site :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, contient-il le nom et le numéro de téléphone de l'exploitant du champ de tir?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CLÔTURE / BARRIÈRE

	OUI	NON	S/O
Y a-t-il une clôture disposée autour du site qui est sous le contrôle de l'exploitant?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il une barrière verrouillée qui restreint l'accès au site?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : Photo # 1 pour le panneau principale et la # 2 pour la barrière

PANNEAU DE SITUATION / FANION DU SITE

	OUI	NON	S/O
Y a-t-il un panneau indiquant "TIR EN COURS" ou "CHAMP DE TIR FERMÉ" situé de façon visible le long de la voie d'accès principale du site?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il un système de fanions ou de balises d'avertissement situé de façon visible le long de la voie d'accès principale du site?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, est-ce que le fanion est fixé sur un mât d'environ 6 mètres et d'une dimension approximative de 2 m par 1 m?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : Il y a un panneau de situation à l'entrée du site et il est conforme. Photo # 3

PANNEAU DE PÉRIMÈTRE DU SITE

	OUI	NON	S/O
Y a-t-il des panneaux disposés autour du site contrôlé par l'exploitant qui indiquent la présence d'un champ de tir?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, sont-ils en nombre suffisant?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, les panneaux sont-ils visibles, fixés entre 1,5 m et 2 m du sol à un intervalle de 50 m ou 75 m et orientés vers l'extérieur du champ de tir?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTRES COMMENTAIRES

CHAMP DE TIR: Mansonville Rifle Association Inc.

POSITIONNEMENT DU CHAMP

Direction du tir : 8° corrigé

Positionnement GPS du centre de la ligne de tir : 18 T 0706755 UTM 4999186

Dimension du champ de tir :

Longueur : 95 m au porte-cible / 97 m à la 1ere butte / et 116 m à la 2ème butte

Largeur : 20 m

ZONE DE SÉCURITÉ

OUI

NON

S/O

Type d'armes à feu utilisées (SR-AP-AR-DE) : SR

Calibres autorisés : ,338 Lapua Magnum et inférieur

Gabarits nécessitant la plus grande zone de sécurité : R-5

Est-ce que l'exploitant a besoin de contrôler la zone de sécurité ?

Si oui, est-ce que l'exploitant a le contrôle formel et/ou informel de toute la superficie de la zone de sécurité ?

Commentaires :

photo #

PANNEAU DE SITUATION / FANION DU CHAMP DE TIR

OUI

NON

S/O

Y a-t-il un panneau indiquant "TIR EN COURS" ou "CHAMP DE TIR FERMÉ" installé spécifiquement pour ce champ de tir?

Y a-t-il un système de fanions ou de balises d'avertissement installé spécifiquement pour ce champ de tir?

Si oui, est-ce que le fanion est fixé sur un mât d'environ 6 mètres et a-t-il une dimension approximative de 2 mètres par 1 mètre?

Commentaires :Il y a deux fanions de situation le premier au pas de tir et l'autre au porte-cibles. Celui qui est au porte-cibles est sur un mât de plus de 6 m
photo # 5

PANNEAU DES RÈGLES DE SÉCURITÉ DU CHAMP DE TIR

OUI

NON

S/O

Y a-t-il un panneau des règles de sécurité du champ de tir comportant au moins les renseignements suivants :

Calibre maximal des armes à feu utilisées ?

Projectiles interdits (ex.: balles traçantes, perforantes)?

Cibles autorisées (ex.: papier)?

Activités de tir autorisées (position de tir, distance de tir, etc.)?

Explication des fanions ou des balises d'avertissement?

Numéro de téléphone en cas d'urgence?

Localisation et description des panneaux :

Il y a deux panneaux identiques, le premier est situé au pas de tir et l'autre au porte-cibles sur un mât de plus de 6 m

Commentaires :

photo # 6

POSTES DE TIR

OUI

NON

S/O

Les différents pas de tir sont-ils bien identifiés?

Y a-t-il des séparateurs entre les tireurs?

Le poste de tir comporte-t-il un toit pare-balles?

Si oui, de quels matériaux est construit le toit :

photo #

Nombre de pas de tir : 2

Profondeur d'un pas de tir : 2,44 m

Largeur d'un pas de tir : 4,98 m

Positions de tir permises (debout, assise, à genou et/ou couchée) : Toutes positions

Dimension de la table de tir (si applicable):

Longueur : 1,32 m

Largeur : 1 m

Hauteur : 79 cm

Commentaires :	Pour ce qui est de la table de tir, elles ne sont pas installées, elles sont dans le garage de l'exploitant. Nous nous sommes déplacés pour les voir nous avons pris les dimension. Un correctif à été demandé à l'exploitant de fixer les tables de tir et de nous faire parvenir une photo. La photo que nous avons démontre la table, mais à l'envers photo # 7 pour la table de tir / la photo # 8 pour le pas de tir et la # 9 pour les numéros			
OFFICIEL DE TIR		OUI	NON	S/O
Y a-t-il une zone réservée à l'officiel de tir :		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Largeur :				
Profondeur :				
Est-ce que l'officiel de tir voit tous les pas de tir peu importe sa position dans la zone qui lui est réservée?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que l'officiel de tir voit la zone active peu importe sa position dans la zone qui lui est réservée?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Commentaires :	La zone de l'officiel de tir n'a pas été définie, par contre il y a amplement de palace pour la faire. Nous avons informer l'exploitant qu'il devra délimiter la zone pour éviter toute ambiguïté. Un correctif à été demandé à l'exploitant photo # 10			
LIGNE DE TIR		OUI	NON	S/O
Est-il prévu que le tir ait lieu de plusieurs lignes de tir?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, est-ce que chaque ligne de tir est clairement identifiée au moyen de bornes qui indiquent la distance des cibles?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La ligne de tir se prolonge-t-elle d'au moins un mètre au-delà des bords extérieurs des pas de tir à l'extrême gauche et à l'extrême droite?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Largeur de la ligne de tir : 4,98 m				
ZONE ACTIVE DU CHAMP DE TIR		OUI	NON	S/O
La zone entre la ligne de tir et la ligne des cibles:				
Semble être de niveau?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est exempt de gros obstacles?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est exempt d'affleurements rocheux exposés?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est exempt de nappes d'eau inertes, d'une rivière ou d'un ruisseau non protégé?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est sectionnée ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :				
CHAMP DE TIR MUNI DE PARE-BALLES		OUI	NON	S/O
Le champ de tir comporte-t-il un ou des pare-balles aériens?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, combien?				
PARE-BALLES DE SOL		OUI	NON	S/O
Le champ de tir comporte-t-il des pare-balles de sol?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉFLECTEURS SUSPENDUS		OUI	NON	S/O
Le champ de tir comporte-t-il des déflecteurs suspendus?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CARACTÉRISTIQUES DU RELIEF		OUI	NON	S/O
Le champ de tir est-il orienté vers une caractéristique importante du relief susceptible de diminuer la zone de sécurité requise?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BUTTES DE TIR				
Distance entre la ligne de tir et la butte frontale :	97 m à la première butte et 116 à la deuxième (la plus haute)			
Hauteur des buttes latérales :				
		Gauche	Droite	
1re mesure (début)		S/O	S/O	
2e mesure (milieu)		S/O	S/O	
3e mesure (fin)		S/O	S/O	

Hauteur butte frontale :		1er Butte frontal	2 ème Butte frontal	
	1re mesure (gauche)	2 m 84	6 m 32	
	2e mesure (milieu)	2 m 84	6 m 23	
	3e mesure (droite)	2 m 84	6 m 18	
Largeur des flancs :		Gauche	Droite	
		17 m	10 m	
		OUI	NON	S/O
La hauteur de la butte frontale est sécuritaire ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La hauteur des buttes latérales est sécuritaire ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La largeur des flancs de la butte frontale est sécuritaire ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le sommet de la butte de tir a-t-il une épaisseur minimale de 1,5 mètre dans le cas du tir à la carabine et de 1 mètre dans le cas du tir à l'arme de poing ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La face intérieure des buttes latérales et celle de la butte frontale ont une pente minimale de 30 degrés ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La butte frontale et les buttes latérales, sont-elles exemptes d'affleurements rocheux ou de cailloux pouvant causer des ricochets ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :	GPS au centre de la butte à 97 m est le 18 T 0706761 UTM 4999282 La butte frontale est suffisamment large pour contenir les erreurs de visées horizontales jusqu'à 2,25°. Les buttes latérales ne sont pas requises pour que le champ de tir soit sécuritaire à cette distance de tir (97m). photo # 11 (voir croquis de haute et de côté)			
CIBLES ET PORTE-CIBLES		OUI	NON	S/O
Les numéros des cibles sont-ils suffisamment gros pour être visibles à l'œil nu de toutes les distances de tir ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description des cibles et porte-cibles : (matériaux, possibilité de ricochets, etc.)	En bois et recouvert d'un Coroplaste			
Commentaires :	Les porte-cibles ne sont pas encore numérotés. L'exploitant me dit que ça va être fait bientôt. Photo #12 Un correctif à été demandé à l'exploitant			
AUTRES COMMENTAIRES				

RECOMMANDATIONS

SITE GÉNÉRAL

Quels sont les correctifs à apporter suite à l'inspection?

Aucun correctifs n'a été demandé

CHAMP DE TIR

OUI

NON

S/O

Suite à l'inspection du champ de tir, l'inspecteur recommande-t-il le maintien ou la délivrance de l'agrément?

Quels sont les correctifs à apporter suite à l'inspection?

- 1- Définir clairement la zone de l'officiel de tir
- 2- Numéroté les porte-cibles
- 3- Installer les tables de tir

Autres recommandations

SIGNATURES

Représentant du champ de tir présent lors de l'inspection :

Signature de l'inspecteur :

Nom de l'inspecteur :

Date :

Jean Fontaine

2016-09-01

Signature du vérificateur :

Nom du vérificateur :

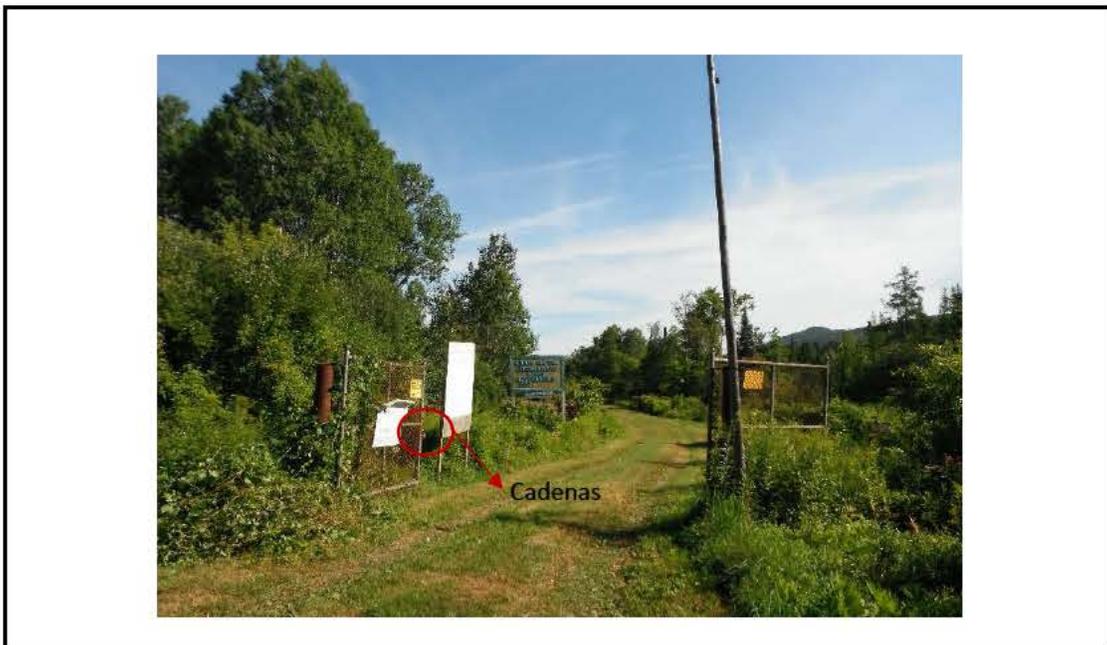
Date :

Jordan Madore

2016-09-01



001 : Panneau principale du site



002 : Barrière munie d'un cadenas pour limiter l'accès au champ de tir



003 : Panneau de situation à charnière



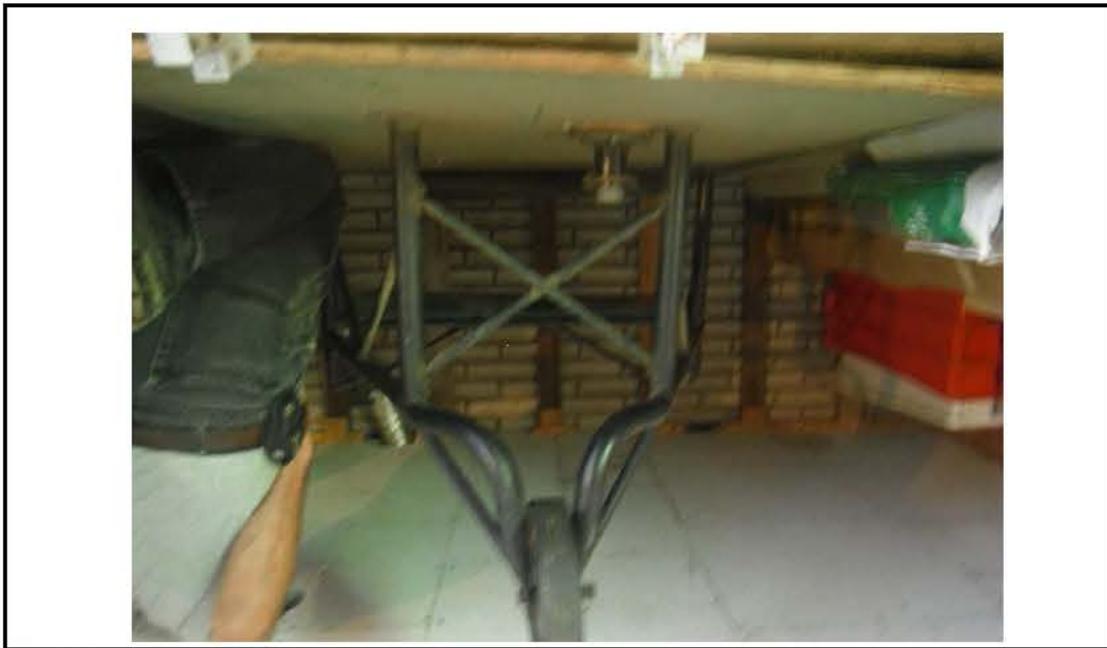
004: Exemple des panneaux de périmètres



005: Deux fanions, le premier au pas de tir et L'autre sur un mât de plus de 6 m au portes cibles



006: Panneau des règles de sécurité



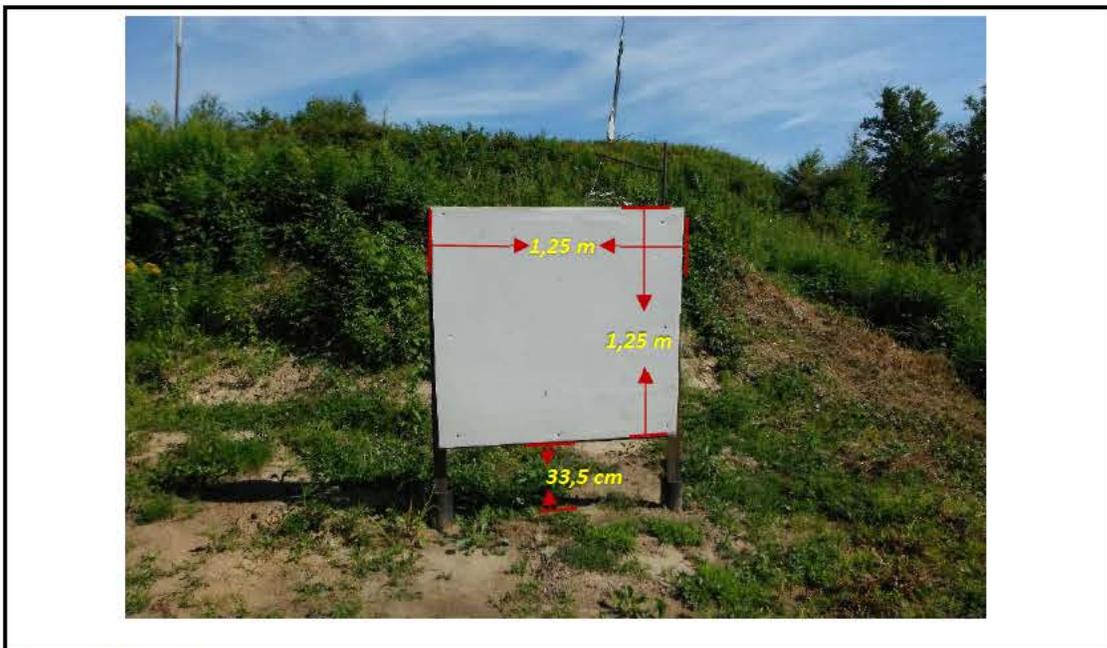
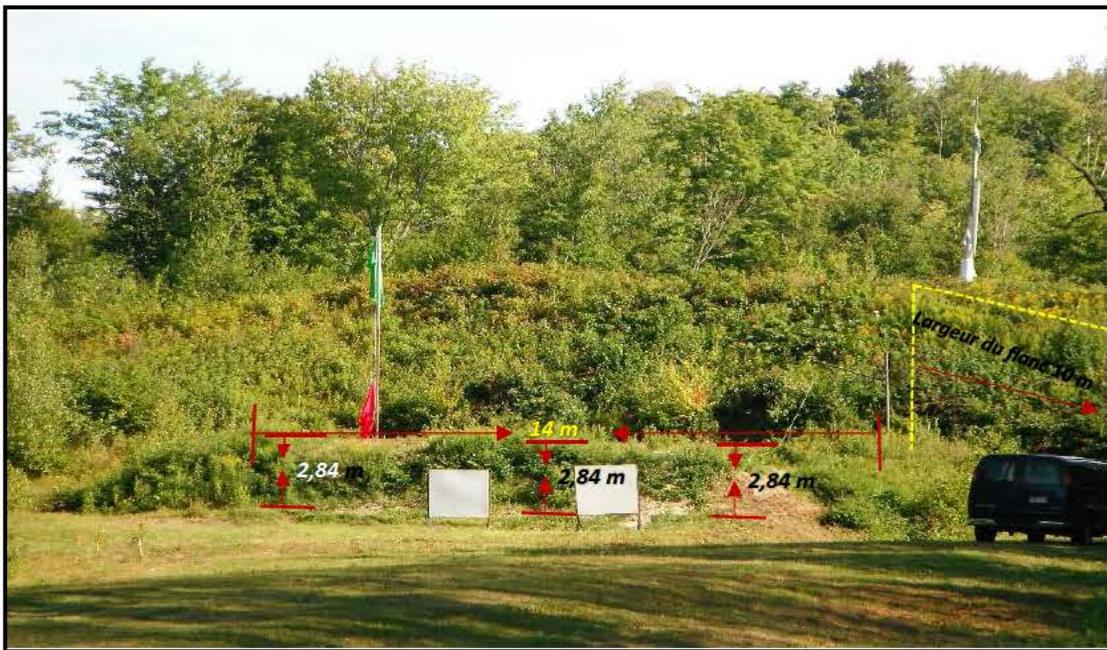
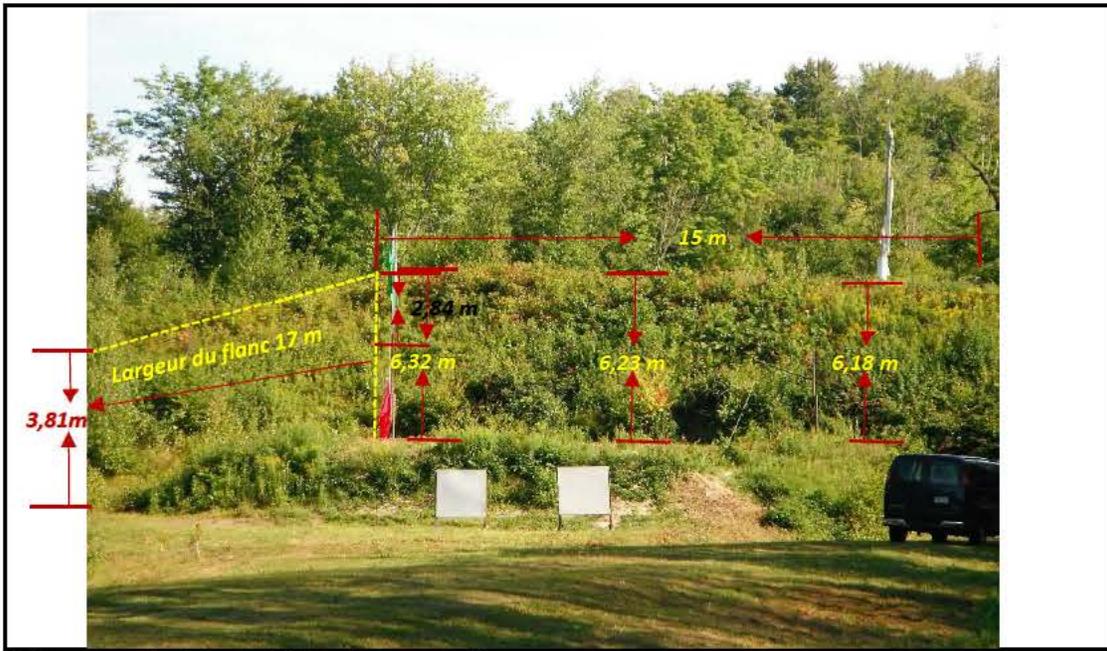
007 : Photo de la table de tir prise à l'envers

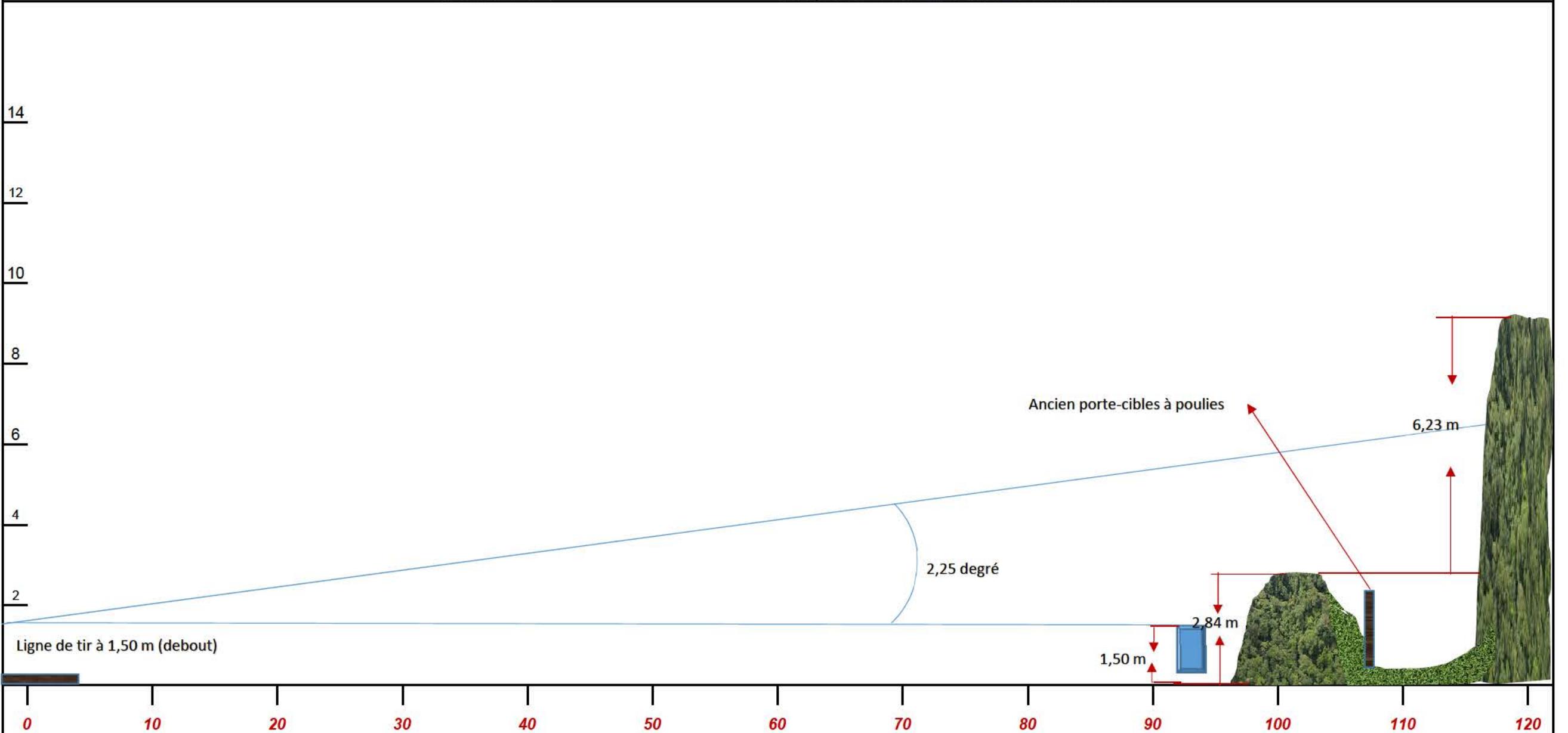


008 :

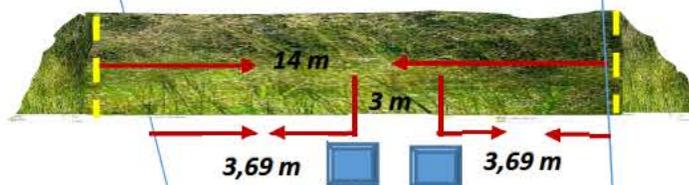
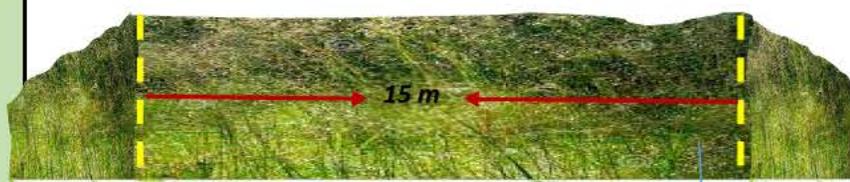


009 : Identification des pas de tir.





Mansonville Riffle Association Inc.
Calcul des angle de tir dans la butte frontale



3,69 m [blue square] [blue square] 3,69 m

2,25 degré

2,25 degré



30

25

20

15

10

5

0



RÉDACTION

N° d'événement (dossier)

5 - 1 1 1 | | | | | | | | | |

- de narration du formulaire *Enquête sur la capacité de conduite affaiblie* (SQ-o-221)
- de narration additionnelle du formulaire *Rapport d'événement* (SQ-o-400) – Rapport n° : _____
- de narration additionnelle du formulaire *Rapport complémentaire du technicien qualifié* (SQ-o-417)
- du rapport d'enquête
- Motif** : Historique de Mansonville Rifle Association Inc c. la municipalité du canton de Potton 460-17-001880-145 (le 7 janvier 2016)

Mansonville Rifle Association Inc.
 Chemin Travor,
 Mansonville, (Québec)

Représentant : M. André Jauniaux

Ce champ de tir avait déjà fait l'objet d'une fermeture et à la suite d'un jugement rendu en faveur de Mansonville Rifle Association Inc. il y a eu une nouvelle demande d'agrément,

Mise en contexte : DEMANDE D'ÉMISSION D'AGRÈMENT (NO 2159)

C'est suite à une décision judiciaire dans la cause 460-17-001880-145 (Mansonville Rifle Association Inc. c. la municipalité du canton de Potton) que le nouveau projet d'obtention d'un agrément pour un champ de tir en faveur de Mansonville Rifle Association Inc. nous a été présenté M. Richard Plante le 20 janvier 2016.

Dans cette cause, le tribunal a conclu que la demanderesse bénéficiait de droits acquis sur les lots 720, 721 et 722 du cadastre officiel du canton de Potton, que les droits acquis se limitait à un champ de tir d'une dimension maximal de 565 mètre (600 verges) avec l'utilisation d'armes à feu sans restriction d'un calibre équivalent ou inférieur au .338 Lapua Magnum uniquement.

Le projet présenté par l'exploitant respecte donc les paramètres établis par le tribunal, c'est dans ce contexte que je recommande l'émission de l'agrément no 2159

Pour enquête seulement Dossier clos ou Date de rappel (aaaa-mm-jj) _____

RÉDACTION

Rédigé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Fontaine, Jean	Accompagné de (nom, prénom en caractères d'imprimerie)	Matricule
Signature	Matricule 6 6 4 7 8	Équipe/Unité
		Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 2 0

CONTRÔLE

Contrôlé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Sébastien Cormier	Matricule 9 3 7 4	Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 2 0
--	----------------------	--



RÉDACTION

N° d'événement (dossier)									
5	-	1	1	1					

- de narration du formulaire *Enquête sur la capacité de conduite affaiblie (SQ-o-221)*
- de narration additionnelle du formulaire *Rapport d'événement (SQ-o-400) – Rapport n° : _____*
- de narration additionnelle du formulaire *Rapport complémentaire du technicien qualifié (SQ-o-417)*
- du rapport d'enquête
- Motif : Suivi des correctifs demandés suite à l'inspection du 09 aout 2016**

Mansonville Rifle Association Inc.
 Chemin Travor,
 Mansonville, (Québec)

Représentant : M. André Jauniaux

Mise en contexte : Correctifs apportés suite à l'inspection du 9 aout dernier

Rapport :

L'exploitant devait réaliser des correctifs important pour obtenir l'agrément du champ de tir ci-haut mentionné. Il y avait 3 correctifs à réaliser, l'exploitant les a fait et nous a envoyé des photos.

Correctif # 1
 Numérotter les porte-cibles pour éviter toute confusion avec les tireurs.

L'exploitant à numéroté les pas de tir et les portes cibles tel que démontré avec la photo # 1

Correctif # 2
 Définir clairement la zone réservée à l'officiel de tir soit par un ruban ou par une structure en bois.

L'exploitant a construit une structure de bois pour la zone de l'officiel de tir tel que démontré avec la photo #2

Correctif # 3
 Installer les tables de tir.

L'exploitant nous explique que les tables de tir sont amovibles parce que les positions demandés à l'agrément sont debout, assis et coucher. J'avais demandé qu'il m'envoie un exemple de la table de tir et de l'endroit où il devra les installer. Voir photo # 3

Pour enquête seulement Dossier clos ou Date de rappel (aaaa-mm-jj) _____

RÉDACTION

Rédigé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Fontaine, Jean	Accompagné de (nom, prénom en caractères d'imprimerie)	Matricule
Signature	Matricule 6 6 4 7 8	Équipe/Unité
		Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 1 9

CONTRÔLE

Contrôlé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Madore, Jordan	Ini	Matricule 6 5 3 4 4	Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 1 9
---	-----	------------------------	--



RÉDACTION

N° d'événement (dossier)

5 - 1 1 1 | | | | | | | | | |

Conclusion :

Le champ de tir après inspection et tous les correctifs apportés par l'exploitant, je recommande l'émission de l'agrément du champ de tir

Tous les correctifs demandés ont bien été exécutés et toute la documentation requise est présente au dossier. Je confirme que le champ de tir du site qui est sous le contrôle de Mansonville, Rifle Association, inc est sécuritaire et ne représente aucun risque pour la sécurité publique.

Je recommande au contrôleur des armes à feu du Québec d'émettre l'agrément #2159 avec le libellé suivant :

Un (1) champ de tir extérieur à l'arme à feu sans restriction, d'une longueur de quatre-vingt-dix-sept (97) mètres, comportant deux (2) pas de tir. Le tir devra s'effectuer à partir de la ligne de tir, située sur la plateforme en bois, et dans les conditions suivantes :

- *Les calibres autorisés sont tous les calibres de carabine équivalents ou inférieurs au calibre .338 Lapua Magnum.*
- *Les positions de tir permises sont couchée, à genoux, assise et debout*

Pour enquête seulement

Dossier clos

ou

Date de rappel (aaaa-mm-jj)

RÉDACTION

Rédigé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Fontaine, Jean	Accompagné de (nom, prénom en caractères d'imprimerie)	Matricule
Signature 	Matricule 6 6 4 7 8	Équipe/Unité
		Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 1 9

CONTRÔLE

Contrôlé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Madore, Jordan	Initiale 	Matricule 6 5 3 4 4	Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 1 9
---	--------------	------------------------	--



001 : Photo correctifs # 1 (numéroter les porte-cibles et pas de tir)



002 : photo correctifs #2 (zone de l'officiel de tir).



003 : photo correctifs #3 (table de tir)

Pour enquête seulement

Dossier clos

ou

Date de rappel (aaaa-mm-jj)

RÉDACTION

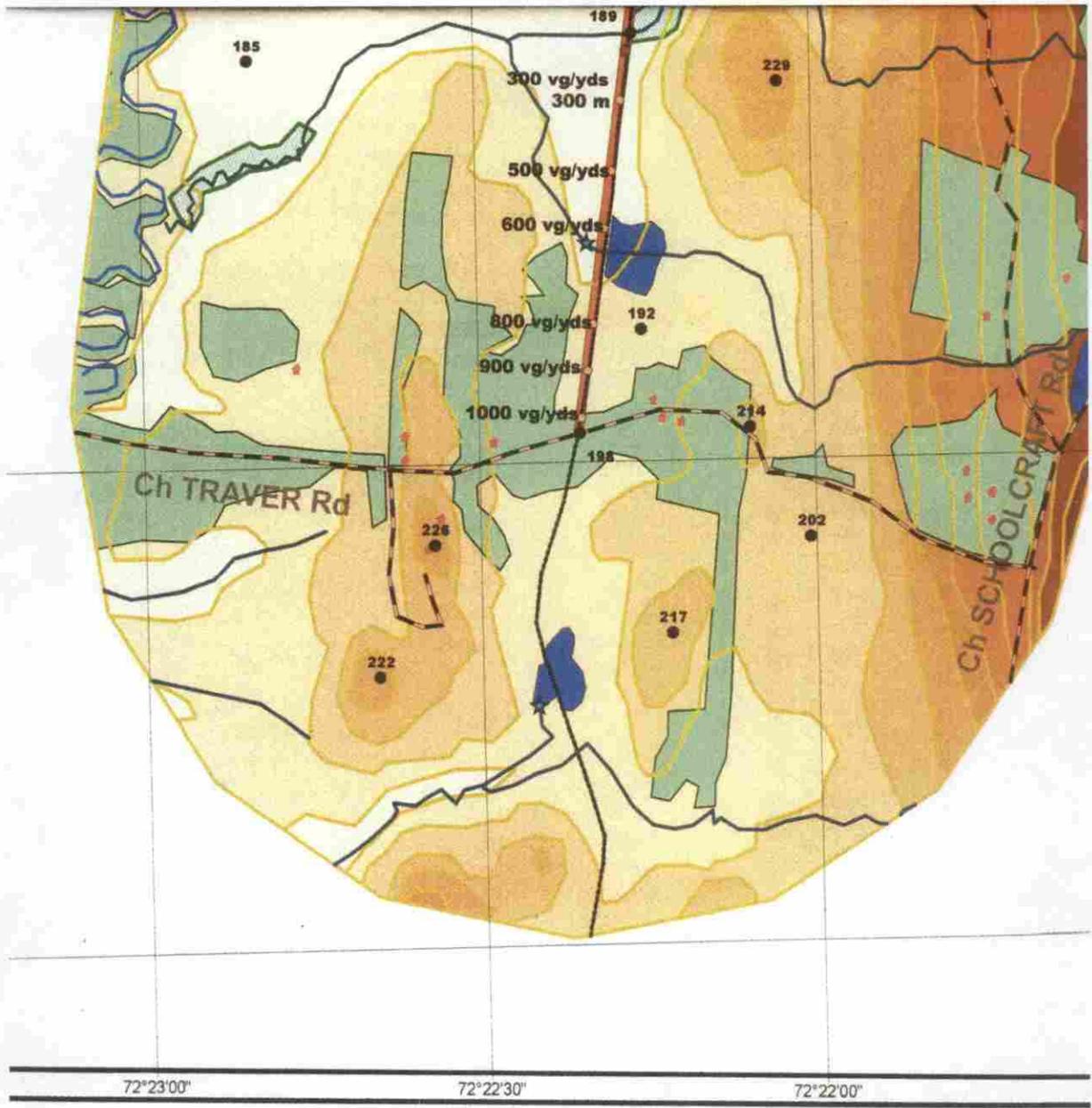
Rédigé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Fontaine, Jean	Accompagné de (nom, prénom en caractères d'imprimerie)	Matricule	
Signature 	Matricule 6 6 4 7 8	Équipe/Unité	Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 1 9

CONTRÔLE

Contrôlé par (nom, prénom en caractères d'imprimerie) Madore, Jordan	Initiales 	Matricule 6 5 3 4 4	Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 1 0 - 1 9
---	---------------	------------------------	--



Croquis et/ou plan de
construction



DE CHAMP DE TIR, CLUB DE TIR DE MANSONVILLE / AREA SURROUNDING MANSONVILLE

Échelle approximatif 1:10,000 Approximate Scale

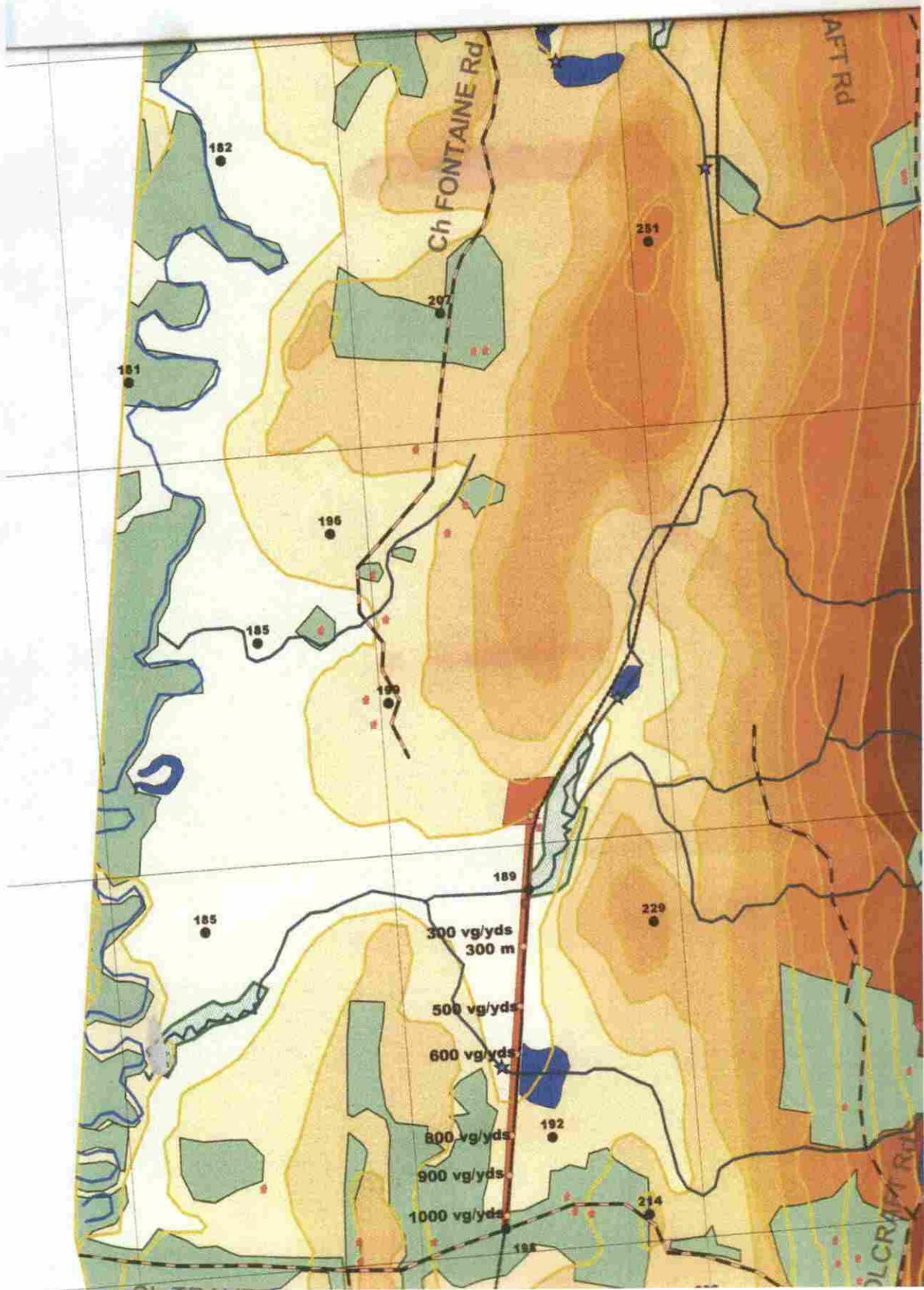


GRAPHIQUE APPROXIMATIF

WARNING: GEOGRAPHIC COORDINATES

RÉFÉRENCE / REFERENCE

DATA SOURCES (C)



batiments sur les cartes du Quebec /
 Marked buildings on Quebec maps
 Elevations (metres) /
 Elevations (meters)



Petits ruisseaux /
 Low volume watercourses



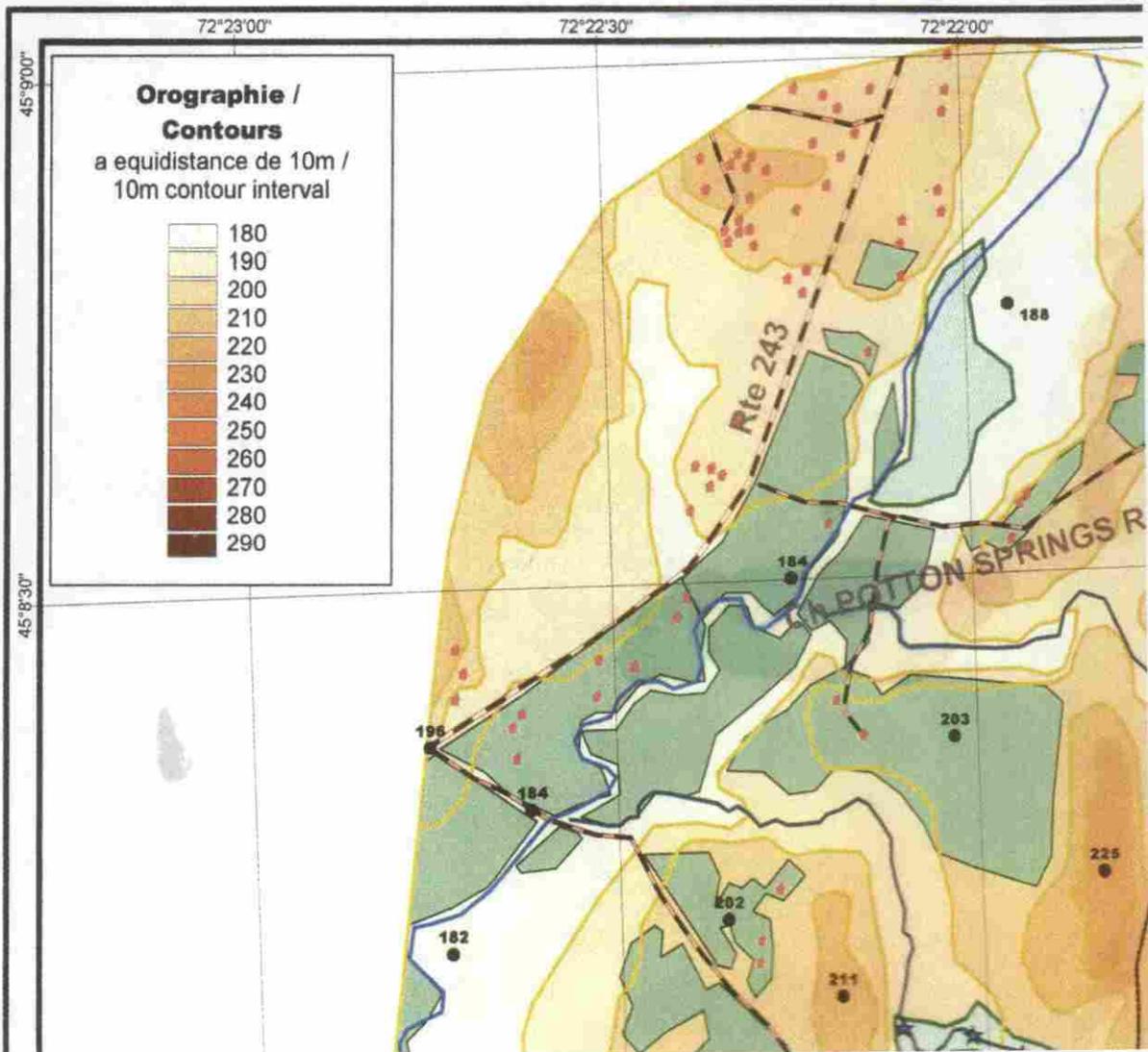
Éclaircissements, champs /
 Clearings, fields

CANADA

QUÉBEC / QUEBEC

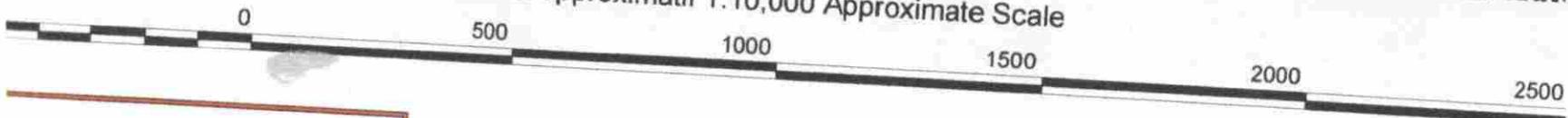
AU NORD DE MANSONVILLE (CANTONS DE L'EST) / NORTH OF MANSO

Transverse Mercator, UTM 1983, Zone 18



COURS DE CHAMP DE TIR, CLUB DE TIR DE MANSONVILLE / AREA SURROUNDING MANSONVILLE RIFLE CLUB RIFLE RANGE

Échelle approximatif 1:10,000 Approximate Scale



GÉOGRAPHIQUE APPROXIMATIF

**WARNING:
GEOGRAPHIC GRID APPROXIMATE**

RÉFÉRENCE / REFERENCE

- | | | |
|--|--|--|
| sentiers de castors /
streams |  | Routes secondaires nonpavees/
Minor gravel roads |
| sur les cartes du Quebec /
shown on Quebec maps
(mètres) /
(meters) |  | Petits ruisseaux /
Low volume watercourses |
| à une précision de 10 mètres
above mean sea level |  | Éclaircissements, champs /
Clearings, fields |
| pour les cartes abandonnées /
old road |  | Marcage, tourbières /
Swamps, bog |
| |  | Etangs /
Ponds |
| |  | Terrains de club de tir Mansonville /
Mansonville Rifle Club property |

DATA SOURCES (disponible en anglais seulement)
- all linework digitized from georeferenced paper map sheets to VMap II standards.
Emphasis on greatest accuracy closest to North/South center

- a) 31H01-200-0101 LAC MEMPHREMAGOG, Ministère des Ressources naturelles (Québec) 1:10,000 scale
- b) 31H01-200-0201 BOLTON OUEST, Ministère des Ressources naturelles (Québec) 1:10,000 scale
- c) 31H1 MEMPHREMAGOG Ed 8, Natural Resources Canada 1:50,000 scale 2000.

Created by CE (Terry) Warner
Ottawa, Ontario. 613 260-9504
Using ARCView 3.2 and ERDAS Imagine
All rights reserved by author 2003



Divers



CARTE DE MEMBRE – CLUB

Détachez votre carte de membre ci-jointe

NFA-00200351

Mansonville Rifle Association Inc.

327 Principale

MANSONVILLE, QC JOE1X0



Date d'expiration de l'adhésion: 2/28/2017

February 9, 2016

Cher(e) Mansonville Rifle Association Inc.,

Au nom de la liberté des propriétaires d'armes à feu du Canada, je tiens à vous remercier d'avoir adhéré à l'Association Canadienne pour les Armes à Feu ou d'avoir renouvelé votre adhésion. Nous apprécions votre engagement à cette cause importante. Grâce à votre aide et votre soutien, je suis convaincu que nous pouvons gagner ce combat de tous les jours.

Au cours des prochaines semaines, vous recevrez vos avantages en tant que membre de l'ACAF, y compris les premiers exemplaires de la revue Canadian Firearms Journal. Nous vous tiendrons également informé des mises à jour concernant les combats juridiques et législatifs mis en place pour restaurer et protéger vos libertés en tant que propriétaire d'armes à feu. En attendant, je vous invite à visiter notre site Web, www.nfa.ca, afin de profiter de nos fiches d'informations et de notre boutique en ligne.

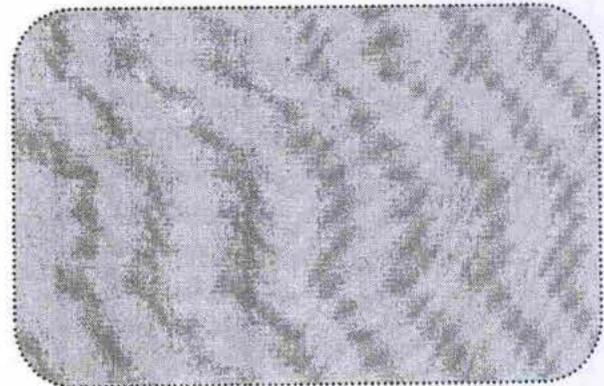
Veuillez noter que pour chaque membre d'un club, la validité de leur adhésion et de leur assurance correspondra à celle du club et expireront à la même date.

Encore une fois, merci de votre amitié et de votre soutien. Nous sommes impatients de travailler avec vous dans les jours, les mois et les années à venir.

Cordialement,

Sheldon Clare

Président National





Correspondances



dossier : 5-111

Montréal, le 27 janvier 2021

Mansonville Rifle Association
Monsieur André Jauniaux
327, rue Principale
Mansonville (Québec) J0E 1X0**Objet : Respect continu, Article 5 de la Loi sur les armes à feu**

Monsieur,

Conformément à l'article 5 de la *Loi sur les Armes à feu*, nous vous demandons de nous faire parvenir une copie à jour de chacun des documents de la liste ci-jointe.

Veillez, s'il vous plait, nous retourner les documents à l'adresse suivante :

Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs
Module des entreprises, clubs et champs de tir
Att : Lyne Savoie
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7

OU par courriel au : sq.permis.entreprises@surete.qc.ca

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente. Nous vous accordons jusqu'au 26 mai 2021 pour nous transmettre ces documents. Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cynthia Racicot
Inspectrice / Équipe clubs et champs de tir
Module des entreprises, clubs et champs de tir
Sûreté du Québec



**Bureau du contrôleur
des armes à feu du Québec**
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7

Dossier : 5 - 111

Montréal, le 11 août 2016

Mansonville Rifle Association Inc.
A/S M. André Jauniaux
327, Rue Principale,
Mansonville (QC) J0E 1X0

Objet : Correctifs demandés suite à l'inspection du 9 août 2016

Monsieur,

La présente correspondance fait suite à l'inspection du 9 août 2016 du champ de tir sis sur le chemin Traver, comté de Potton, Mansonville (Québec), exploités par Mansonville Rifle Association Inc.

Vous trouverez ci-dessous l'énumération des correctifs détaillés qui devront être apportés aux installations du champ de tir et ce, avant que nous puissions recommander l'émission de l'agrément de ce champ de tir au contrôleur des armes à feu du Québec.

Numéros de pas de tir et des cibles

Tous les emplacements de pas de tir et des cibles doivent être numérotés. La numérotation vise à :

- a) Aider les tireurs à repérer leur cible et leur pas de tir.
- b) À réduire la possibilité de tir croisé accidentel entre les couloirs.
- c) À réduire la possibilité de tir hors des arcs de tir horizontaux approuvés.

Ces numéros doivent être suffisamment gros pour être facilement visibles à l'œil nu (c.à.d. sans avoir à utiliser une lunette de pointage) de l'endroit d'où elles sont habituellement observées.

01- Numéroté les porte-cibles (1 et 2) pour éviter toute confusion avec les tireurs (voir photo # 1)

AUTRES RECOMMANDATIONS :

02- Définir clairement la zone de l'officiel de tir soit par un ruban ou une structure en bois (voir photo # 2)

03- Installer les Tables de tir

Nous vous accordons jusqu'au 15 novembre 2016 comme délai afin d'effectuer les travaux.

Veillez prendre note que nous avons joint à notre correspondance des documents de référence ainsi que mes coordonnées afin de vous assister dans votre projet de champ de tir. Toutefois, j'aimerais vous rappeler qu'il serait préférable avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit de nous faire connaître vos intentions et ce, afin de vous éviter des frais inutiles.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire au 1 800-731-4000, poste 7025 ou le 514-283-7863.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Jean Fontaine,
Inspecteur en conformité législative et réglementaire
Équipe des clubs et champs de tir



Photo # 1

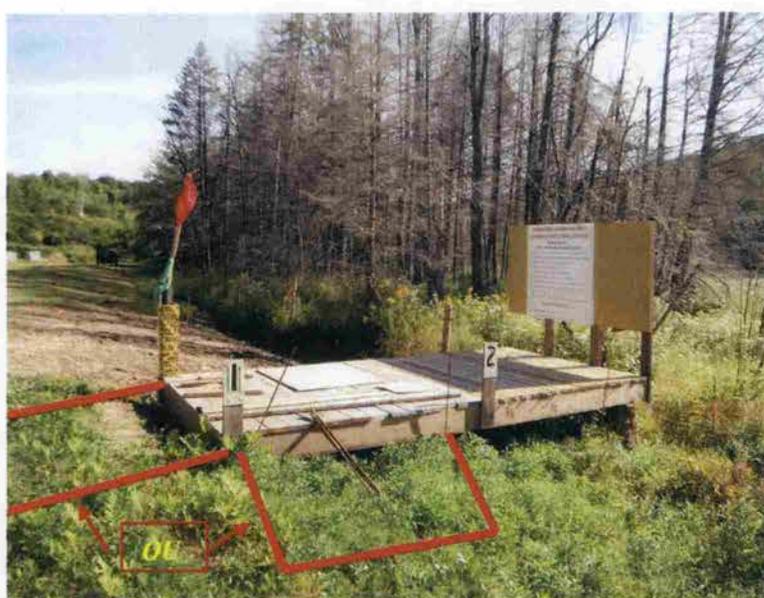


Photo # 2 (définir la zone de l'officiel de tir)

Sherbrooke, le 2 février 2016

Monsieur Richard Plante
Mansonville, Rifle Association, inc.
327, rue Principale
Potton (Québec) J0E 1X0

N/Réf. : 7610-05-01-0299200
401325782

Objet : Champ de tir – Demande d'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande du 24 août 2013 concernant le renouvellement de votre agrément auprès de la Sûreté du Québec ainsi que de votre demande de non-assujettissement à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En outre, nous avons pris connaissance du jugement du 7 janvier 2016 de l'honorable juge Claude Veilleux j.c.s. concernant le litige de l'exploitation du champ de tir de Mansonville Rifle Association inc. (MRA) contre la Municipalité du Canton de Potton.

Exploitation du champ de tir à 600 verges et moins

Ce jugement (numéro 460-17-001880-145 du 7 janvier 2016) détermine que les postes de tir de MRA possédant un droit acquis d'exploitation sont ceux situés à 600 verges et moins des cibles. À cet égard et dans le but de mieux cerner votre demande ainsi que de compléter les informations portant sur les paramètres d'exploitation de votre champ de tir, nous désirons obtenir certains compléments d'information quant à vos installations.

Pour ces postes, veuillez préciser :

1. Le nombre de postes de tir que comprendra le champ de tir. (Par exemple 1 à 100 verges, 1 à 200 verges, 0 à 300 mètres, 0 à 500 verges et 1 à 600 verges.)
2. Le nombre de pas de tir que comportera chaque poste de tir décrit à la question 1. (Par exemple : 5 à 100 verges, etc.)
3. Les types d'armes autorisées à tirer à ces postes.

...2

4. Le calibre le plus puissant autorisé à ce champ de tir.
5. À quel(s) poste(s) de tir ce calibre sera-t-il autorisé à être utilisé?
6. Quel(s) poste(s) de tir nécessitera des modifications pour se rendre conforme aux exigences du contrôleur des armes à feu? Veuillez préciser, le cas échéant, les modifications qui devront être apportées à chaque poste et pas de tir.

Demande d'exploitation du champ de tir à plus de 600 verges

Dans un courrier électronique du 14 décembre 2012 (en pièce jointe), vous aviez fait mention d'un projet d'amélioration de poste de tir aux distances de 100 verges, 200 verges, 300 mètres, 500 verges, 600 verges, 800 verges, 900 verges et 1 000 verges.

Nous désirons obtenir des informations suivantes concernant ce projet d'amélioration. Est-ce que :

7. MRA désire maintenir la demande d'exploiter des postes de tir situés à 800 verges, 900 verges et 1 000 verges des cibles? Dans l'affirmative, ces postes seront assujettis à une demande de certificat d'autorisation, laquelle demande devra être accompagnée d'une attestation de conformité à la réglementation municipale.
8. MRA désire procéder, sans égard à la question 7, à la modification des postes de tir décrit à la question 1 par l'installation de dispositifs atténuant le bruit (arrangement de pneus et ponceau ensablé)? Dans l'affirmative, veuillez préciser le nombre de pas de tir ainsi que les postes de tir projetés pour la modification.
9. MRA désire procéder à d'autres modifications ou aménagements que ceux mentionnés à la question 6? Dans l'affirmative, veuillez décrire ces autres modifications ou aménagements.

Gestion des matières générées au champ de tir

En ce qui a trait à l'exploitation du champ de tir, plus particulièrement la gestion des matières générées par ladite exploitation, veuillez préciser si ces matières sont générées et, le cas échéant, le mode de gestion de ces matières :

10. Les matières résiduelles.
11. Les matières dangereuses.
12. Les matières dangereuses résiduelles.

Gestion du bruit

Dans la lettre du 16 janvier 2014 que je vous ai adressée, il est mentionné qu'une évaluation sonore des opérations de votre champ de tir devra être réalisée par une firme externe. La pertinence de cette étude sera évaluée plus tard.

À la suite d'une discussion avec Monsieur Jordan Madore de la Sûreté du Québec, à la réception d'un agrément de la Sûreté du Québec pour votre champ de tir, nous avons convenu que notre direction régionale pourra effectuer la prise de niveaux sonores en leur présence lors de l'exploitation de votre champ de tir. Vous serez informé plus tard des exigences à respecter pour la tenue de ces mesures de niveaux sonores.

Attestation de conformité à la réglementation municipale

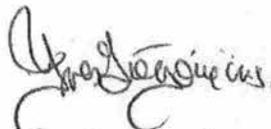
En regard de l'application du jugement 460-17-001880-145 du 7 janvier 2016, veuillez déposer une copie de l'attestation de conformité à la réglementation municipale de la Municipalité du Canton de Potton pour l'exploitation du champ de tir à une distance inférieure ou égale à 600 verges.

Non-assujettissement

La présente lettre n'est pas un document attestant le non-assujettissement des activités de MRA dans la Municipalité du Canton de Potton et ne saurait être interprété comme telle.

Nous vous invitons à nous transmettre les renseignements précités avant le 4 mars 2016. À la réception de ceux-ci, nous pourrions poursuivre l'analyse de votre demande. Pour toute information complémentaire concernant cette demande, veuillez contacter le soussigné au 819 820-3882, poste 282.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Yves Grégoire, ing.
Analyste

YG/ack

c. c. Monsieur Jordan Madore – Sûreté du Québec (par voie électronique)

p. j.



Plaintes (5 dernières
années)



Photos



Notes Évolutives



Tâches terminées



Fiches de contrôles

FICHE DE CONTRÔLE DU DOSSIER DE CLUB DE TIR OU DE CHAMP DE TIR

Nom du club de tir ou du champ de tir : Mansonville Rifle Association

Numéro de dossier : 5-111

Numéro de dossier opérationnel : 044- -

	À remplir par l'inspecteur en club de tir et champ de tir	Analogique (papier)	Numérique (électronique)
CHAMP DE TIR			
A	Agrément(s) remplace le :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	Formulaire (Demande d'agrément/lettre patente/Registraire des entreprises)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C	Preuve de propriété, bail et/ou entente avec les voisins (zone de sécurité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	Représentant au dossier (résolution du conseil d'administration)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
E	Permis d'exploitation fédéral, provincial et/ou municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F	Liste des exploitants, propriétaires ou employés qui manipulent des armes à feu (vérification DMX)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
G	Respect des règlements de zonage applicables et/ou autorisation municipale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
H	Respect de la législation fédérale, provinciale et municipale pour la protection de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
I	Carte topographique, certificat de localisation, rapport d'arpentage, coordonnées GPS et/ou autres documents semblables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J	Assurances pour responsabilité civile de 2 000 000\$	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
K	Règles de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L	Liste des officiels de tir (responsables) avec preuve de qualification si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M	Heures d'ouverture (horaire de tir)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N	Trajet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O	Attestation Pare-balles / ventilation et rapport balistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P	Rapports d'inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q	Croquis et/ou plan de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R	DIVERS (documents importants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Correspondances	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
T	PLAINTE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
U	Photos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
V	Notes évolutives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
W	Tâches terminées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	Documents obsolètes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CLUB DE TIR			
1	Agrément(s) remplace le :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Formulaire (demande d'agrément/lettre patente/Registraire des entreprises/Charte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Liste des champs de tir agréés utilisés par le club et preuve que le club a la permission d'utiliser ce champ de tir (bail/entente écrite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Représentant au dossier (résolution du conseil d'administration)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Permis d'exploitation provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Liste des membres du conseil d'administration (incl. # permis et date de naissance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Carte de membre (exemplaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Assurances pour responsabilité civile 2 000 000\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	DIVERS (documents importants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Correspondances/Notes évolutives/Tâches terminées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature du préposé aux CCT : 	Matricule 65654	Date (aaaa-mm-jj) 2021-07-14
Signature du préposé aux archives :	Matricule	Date (aaaa-mm-jj)

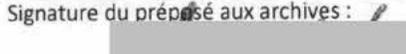
FICHE DE CONTRÔLE DU DOSSIER DE CLUB DE TIR OU DE CHAMP DE TIR

Nom du club de tir ou du champ de tir : Mansonville Rifle Association

Numéro de dossier : 5-111

Numéro de dossier opérationnel : 044- -

	À remplir par l'inspecteur en club de tir et champ de tir	Analogique (papier)	Numérique (électronique)
CHAMP DE TIR			
A	Agrément(s) remplacé par :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	Formulaire (Demande d'agrément/lettre patente/Registraire des entreprises)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	Preuve de propriété, bail et/ou entente avec les voisins (zone de sécurité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	Représentant au dossier (résolution du conseil d'administration)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	Permis d'exploitation fédéral, provincial et/ou municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F	Liste des exploitants, propriétaires ou employés qui manipulent des armes à feu (vérification DMX)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G	Respect des règlements de zonage applicables et/ou autorisation municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H	Respect de la législation fédérale, provinciale et municipale pour la protection de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
I	Carte topographique, certificat de localisation, rapport d'arpentage, coordonnées GPS et/ou autres documents semblables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J	Assurances pour responsabilité civile de 2 000 000\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K	Règles de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L	Liste des officiels de tir (responsables) avec preuve de qualification si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M	Heures d'ouverture (horaire de tir)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N	Trajet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O	Attestation Pare-balles / ventilation et rapport balistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P	Rapports d'inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q	Croquis et/ou plan de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R	DIVERS (documents importants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Correspondances	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
T	PLAINTÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
U	Photos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
V	Notes évolutives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
W	Tâches terminées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	Documents obsolètes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLUB DE TIR			
1	Agrément(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Formulaire (demande d'agrément/lettre patente/Registraire des entreprises/Charte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Liste des champs de tir agréés utilisés par le club et preuve que le club a la permission d'utiliser ce champ de tir (bail/entente écrite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Représentant au dossier (résolution du conseil d'administration)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Permis d'exploitation provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Liste des membres du conseil d'administration (incl. # permis et date de naissance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Carte de membre (exemplaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Assurances pour responsabilité civile 2 000 000\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	DIVERS (documents importants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Correspondances/Notes évolutives/Tâches terminées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature du préposé aux CCT :	Matricule	Date (aaaa-mm-jj)
	65654	2017-01-23
Signature du préposé aux archives :	Matricule	Date (aaaa-mm-jj)
 <i>van...</i>	64718	31 JAN. 2017

FICHE DE CONTRÔLE DU DOSSIER DE CLUB DE TIR OU DE CHAMP DE TIR

Nom du club de tir ou du champ de tir : Mansonville Rifle Association Inc.

Numéro de dossier : 5-111

Numéro de dossier opérationnel : 044- -

	À remplir par l'inspecteur en club de tir et champ de tir	Analogique (papier)	Numérique (électronique)
CHAMP DE TIR			
A	Agrément(s) remplacé par :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	Formulaire (Demande d'agrément/lettre patente/Registraire des entreprises)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	Preuve de propriété, bail et/ou entente avec les voisins (zone de sécurité)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	Représentant au dossier (résolution du conseil d'administration)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	Permis d'exploitation fédéral, provincial et/ou municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F	Liste des exploitants, propriétaires ou employés qui manipulent des armes à feu (vérification DMX)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G	Respect des règlements de zonage applicables et/ou autorisation municipale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H	Respect de la législation fédérale, provinciale et municipale pour la protection de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
I	Carte topographique, certificat de localisation, rapport d'arpentage, coordonnées GPS et/ou autres documents semblables	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
J	Assurances pour responsabilité civile de 2 000 000\$	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K	Règles de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L	Liste des officiels de tir (responsables) avec preuve de qualification si nécessaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M	Heures d'ouverture (horaire de tir)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N	Trajet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O	Attestation Pare-balles / ventilation et rapport balistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P	Rapports d'inspection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q	Croquis et/ou plan de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R	DIVERS (documents importants)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S	Correspondances	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
T	PLAINTÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
U	Photos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
V	Notes évolutives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
W	Tâches terminées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	Documents obsolètes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLUB DE TIR			
1	Agrément(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Formulaire (demande d'agrément/lettre patente/Registraire des entreprises/Charte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Liste des champs de tir agréés utilisés par le club et preuve que le club a la permission d'utiliser ce champ de tir (bail/entente écrite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Représentant au dossier (résolution du conseil d'administration)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Permis d'exploitation provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Liste des membres du conseil d'administration (incl. # permis et date de naissance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Carte de membre (exemplaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Assurances pour responsabilité civile 2 000 000\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	DIVERS (documents importants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Correspondances/Notes évolutives/Tâches terminées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature du préposé aux CCT :	Matricule	Date (aaaa-mm-jj)
	65654	2016-11-10
Signature du préposé aux archives :	Matricule	Date (aaaa-mm-jj)
	4718	17 NOV. 2016